This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

C
428
25.12
WIDENER
HN MXV8 5

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Un Jésuite par Jour.

PARIS,

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

—

1825.

IMPRIMERIE DE PLASSAN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UN JESUÍTE
PAR JOUR.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN,
RUE DE VAUGIRARD, N° 15.

Digitized by Google

UN JÉSUITE

PAR JOUR.

Attendite à falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium : intrinsecùs autem sunt lupi rapaces; à fructibus eorum cognoscetis eos.

S. MATT., *c.* VIII, *v.* 15 *et* 16.

PARIS,

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1825.

Digitized by Google

C 428.25.12

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

Digitized by Google

UN

JÉSUITE PAR JOUR

JANVIER.

1.

1646. Sermon prononcé par le père DUNEAU, recteur des jésuites d'Auxerre, devant l'évêque. Après force invectives contre les jansénistes, il dit qu'il est résolu d'aller parler au roi : « Mais, ajoute-t-il, *c'est un enfant!* A la reine, *c'est une Espagnole!* Au cardinal Mazarin : *Eh! je connais le personnage,* » etc. Quelques poursuites ayant été dirigées contre ce prédicateur, ses confrères lui évitent le châtiment en le faisant passer pour fou. [Hist. du jansénisme, tom. Ier, pag. 184.]

2.

1548. Les jésuites de Louvain ré-

Digitized by Google

sistent aux défenses des curés de cette ville, qui, de concert avec l'université, leur avaient interdit la confession de leurs paroissiens, parce qu'il se passait une foule de choses scandaleuses dans les deux congrégations d'hommes et de femmes que les pères avaient établies à Louvain. [Hist. des jésuites, liv. III.]

3.

1614. Mort du père AQUAVIVA, général des jésuites, qui arrêta, en 1604, la publication de la bulle contre la doctrine de Molina, en disant au pape Paul V que « s'il faisait cet affront à la société, il ne répondait pas que dix mille jésuites ne se répandissent en invectives et en injures contre le saint-siége. » [Not. sur la dénonc. de la doctrine des jésuites, pag. 171; Rec. des hommes illust. de la comp. de Jésus, pag. 32.]

4.

1558. Les jésuites font condamner

Digitized by Google

au bûcher, par l'inquisition, Constantin Ponce, Calcula, prédicateurs de Charles-Quint, et Caranza, archevêque de Tolède, pour avoir assisté l'empereur dans son testament, qui ne contenait aucun legs en faveur des pères. Le testament est brûlé aussi. [Hist. de jés., liv. IV.]

5.

1542. Le père LEJAY, le premier jésuite qui ait confessé les princes, est envoyé par Ignace, en qualité de théologien du pape, à la diète de Ratisbonne, où il n'évite d'être jeté dans le Danube qu'en cessant ses prédications séditieuses. [Idem, liv. I et II.]

6.

1755. Le père FAGET, recteur de Bordeaux, est mandé chez le procureur-général avec le jésuite qui avait prêché contre le silence imposé par la déclaration du roi, du 2 septembre 1754. Il nie que son confrère ait enfreint les ordres du roi, et prétend

Digitized by Google

qu'on a calomnié la société. Mais le magistrat, bien informé, demande à voir le manuscrit du prédicateur. Celui-ci refuse ainsi que le père Faget, « parce qu'ils ne peuvent, disent-ils, s'en dessaisir sans la permission des supérieurs. » Cependant, intimidés par les menaces du magistrat, ils remettent le cahier où se trouvent effectivement les passages inculpés. [Nouv. eccl., pag. 49.]

7.

1595. Le père GUIGNARD est pendu et brûlé à Paris pour avoir dit en chaire qu'« il était permis de tuer Henri IV....., que le régicide de Jacques Clément, sur Henri III, avait été un don du Saint-Esprit. » Les jésuites de Flandre lui ont élevé des autels avec cette inscription : « *Beatus Guignardus, ab hereticis, in Galliâ, pro fide catholicâ, laqueo suspensus.* » [Rec. de pièces concernant l'Hist. des Jésuites, par le père Jouv., pag. 89.]

Digitized by Google

8.

1595. En vertu de l'arrêt du parlement du 29 décembre précédent, les jésuites, conduits par un huissier de la cour, sortent de Paris, partie à pied et partie en charrette. [De Thou, liv. III; Journ. de Henri IV, tom. II, pag. 166.]

9.

1593. Mort du père GAGE, fondateur d'une maison de jésuites à Facate, ville maritime du Japon. L'insatiable cupidité des pères irrita tellement les habitans, qu'ils chassèrent honteusement les disciples d'Ignace, après s'être emparés de leurs biens, et les avoir dépouillés même de leurs habits. [Hist. des jés., liv. IV; Hommes illust., pag. 179.]

10.

1595. Les pères GUERET et HAIUS sont bannis de France par arrêt du parlement. Le premier avait été ré-

Digitized by Google

gent de Jean Châtel, assassin de Henri IV ; l'autre avait enseigné publiquement qu'« il fallait dissimuler et obéir au roi pour un temps, et avait dit que si le roi passait devant son collége, il se jetterait sur lui, par la fenêtre, pour lui rompre le cou. » [Mém. de Cond., tom. VI; Journ. de Henri IV, pag. 167.]

11.

1607. Le père Pente, missionnaire au Brésil, se met à la tête des Brésiliens pour détruire les Tapuïes, tribu indigène. Mais ceux-ci battent les Brésiliens, dont ils assomment le commandant. [Rec. des Martyrs de la comp. de Jésus, pag. 490.]

12.

1549. Le père Criminal excite une révolte dans les Indes par ses violences envers les Brachmanes, prêtres indiens. On en vient aux mains ; les Portugais, commandés par le père Criminal, sont vaincus, et leur chef

Digitized by Google

est décapité par les Badages. [Hist. des jés., liv. II.] La société en fait son premier martyr. [Rec. des Mart. de la comp. de Jésus, pag. 381.]

13.

1552. Le père GODIN, recteur de Coïmbre, sur le point d'être chassé de cette ville avec 60 de ses confrères, court tout nu dans les rues avec un fouet à la main, et se fustige en criant : « Seigneurs, et vous, peuple de Coïmbre, pardonnez le scandale que vous a donné la compagnie... » Cette frénésie, suivie d'une procession où les jésuites, entièrement nus, se fustigent à l'envi, appaise les Coïmbriens qui crient : *Miséricorde! Miséricorde!* » [Hist. des jésuites, liv, III.]

14.

1553. Le père HENRIQUEZ, missionnaire à la côte de la Pêcherie, s'y montre plus occupé de la pêche des perles que de celle des âmes. Surpris, dans cette occupation, par un chef de

Digitized by Google

pirates, il n'évite d'être empalé qu'en donnant mille pièces d'or pour sa rançon. [Ibid.]

15.

1566. Les jésuites, auteurs secrets d'une révolte générale dans les Pays-Bas, sont forcés d'abandonner leurs maisons de Tournay et d'Anvers, pour ne point tomber entre les mains de la populace qui les reconnaissait pour auteurs de tous ses maux et de tous ses excès. [Ibid., liv. VII.]

16.

1571. Les jésuites de Cambray, auxquels un protonotaire apostolique avait donné une terre de la valeur de trois mille écus d'or, lui enlèvent, par leurs intrigues, un riche prieuré, qu'ils réunissent à leur collége. [Ibid., liv. VIII.]

17.

1555. Le père GONZALEZ prêche en Ethiopie la puissance absolue du

Digitized by Google

pape, et se fait chasser par le roi de ce pays. [Ibid., liv. III.]

18.

1556. Le père GOMEZ, chef d'une mission au Congo, intrigue en Portugal pour être nommé évêque de ce royaume, y fonder un collége de nobles, et en exclure tout prêtre qui ne serait pas de la société. Le roi de Congo, instruit de ces beaux projets, chasse les jésuites. [Ibid.]

19.

1562. Les jésuites, pour se concilier l'appui des papes dans leurs desseins ambitieux, font soutenir à Rome des thèses dans lesquelles ils établissent « la puissance absolue du pape, sa juridiction de droit divin, sa supériorité au-dessus des conciles, et son infaillibilité infinie. » [Rec. de pièces, pag. 198.]

20.

1611. Les pères BIARD et MASSÉ

Digitized by Google

s'associent, pour le commerce du Canada, avec M. de Biencourt, par contrat passé devant notaire à Dieppe. Ils commettent des cruautés inouies dans cette colonie que, deux ans après, Biard livre aux Anglais de la Virgigine. [Morale pratique, tom. VII, pag. 61.]

21.

1558. Le père Ramirius, fameux prédicateur de Grenade, monte en chaire pour justifier un de ses confrères qui avait révélé la confession d'une de ses pénitentes, et soutient qu'« il y a des cas où l'on est obligé de révéler la confession. » [Hist. des jésuites, liv. IV.]

22.

1559. Les pères Almeïda et Correa font charger de chaînes une troupe d'Indiens, assemblés pour les cérémonies de leur culte; et, les intimidant avec les armes de leurs soldats, ils en convertissent 837, qu'ils

Digitized by Google

baptisent en grande pompe à Goa. [Ibid.]

23.

1573. Les jésuites, pour empêcher le duc d'Anjou de monter sur le trône de Pologne, publient, en Bavière, un écrit, dans lequel ils louent le zèle et la douceur de Charles IX envers ses sujets hérétiques, qu'il s'est borné à faire massacrer en 1572, le jour de la Saint-Barthélemi. [De Thou, liv. LV.]

24.

1575. Les jésuites suscitent la Ligue qui prend naissance en France. [Ibid., liv. LXIII.]

25.

1595. Le père VARADE est écartelé et brûlé en effigie, à la Grève, pour avoir excité Barrière à assassiner Henri IV. Il l'avait engagé, avant d'exécuter cet attentat, qu'il lui dit être une action très-sainte, à se con-

Digitized by Google

fesser, à faire ses Pâques, et lui avait donné sa bénédiction, en lui assurant la couronne du martyre, si on le faisait mourir. [Mém. de Cond., tom. VI, p. 163 à 175; Journ. de Henri IV, tom. II, pag. 173.]

26.

1653. Mort du père POTHIN, qui, avec quelques autres jésuites, s'introduisit à Lens, pour y confesser, malgré l'opposition de l'archevêque Gondrin, qui fut obligé de les excommunier pour réprimer leur humeur confessante. [Moréri.]

27.

1560. Le père RAYNALDI, recteur de Pont, dans la Valteline, est chassé, avec ses confrères, de cette ville et de tout le pays des Grisons, pour avoir, par leurs intrigues, obtenu la donation de tous les biens d'un vieillard, nommé Quadrius, au préjudice de ses héritiers légitimes. [Hist. des Jésuites, liv. IV.]

Digitized by Google

28.

1560. Le père WOLF jette, en Irlande, les premiers germes de la révolte des catholiques, contre la reine Élisabeth. [Ibid., liv. v.]

29.

1560. Le père GOMBARD, recteur de Monte-Pulciano, est obligé de prendre la fuite à cause de ses intrigues galantes. Ses confrères, sont expulsés ensuite par les habitans, aussi mécontens d'eux que du recteur. [Ibid., liv. IV.]

30.

1693. Mort du père L'HONORÉ, professeur de théologie à Caen, qui soutint, dans une thèse, qu'« il n'est pas évident que les oracles des prophètes aient été écrits par l'inspiration de Dieu : car, si je nie, dit-il, que ce soient de vraies prophéties, qu'aurez-vous à m'opposer?» [Exapl., pag. 275.]

Digitized by Google

31.

1561. Le père SILVERIA baptise le roi du Monomotapa, qu'il croyait avoir converti, parce que ce prince avait admiré un tableau de la Vierge. Toutefois le cathécumène ne tarda pas à faire pendre le convertisseur, qu'il reconnut pour un espion portugais, qui avait trouvé moyen de parcourir tout son royaume en moins d'un an. [Histoire des Jésuites, liv. v.]

Digitized by Google

FÉVRIER.

1.

1561. Le père PERUSCO, chargé par Laynez, son général, de disposer à la mort le duc de Montorio, condamné à être décapité par Pie IV, n'oublie pas les intérêts terrestres de son ordre, en s'occupant de l'avenir spirituel du patient : une riche donation fut le résultat de ses exhortations. [Hist. des Jésuites, liv. V.]

2.

1580. Les jésuites, consultés par Philippe II, roi d'Espagne, sur ses droits au royaume de Portugal, décident qu'il lui appartient, et obtiennent, du pape, une absolution pour les Espagnols qui mirent l'usurpateur sur le trône, bien qu'ils eussent massacré plus de deux mille prêtres et religieux portugais, qu'ils se fussent livrés à la plus infâme brutalité envers les religieuses, et eussent commis, dans tout le royaume, les cruautés les

Digitized by Google

plus inouies. [De Thou, liv. LXX et LXXV.]

3.

1595. Le parlement de Rouen imite celui de Paris (*voy.* 29 décembre), et chasse les jésuites de cette ville et de toute la province de Normandie. [Archives du Parl.]

4.

1562. Les pères GRANA et RODERIC, missionnaires au Brésil, bien qu'ils ne connussent pas la langue du pays, convertissent, dès leur arrivée, six mille neuf cents idolâtres, qu'ils baptisent. [Charlev., Hist. des Jés.]

5.

1597. Le père MICHI reste au Japon, pour y ménager le retour de ses confrères, que l'empereur avait chassés, parce que ce prince avait reconnu qu'au lieu d'enseigner la morale à ses sujets, les pères fomentaient une révolte dans ses états. Le

Digitized by Google

père Michi fut découvert et mis à mort. [Rec. des Mart. de la société, pag. 470; Morale pratique, Tom. II, pag. 212.]

6.

1562. Le père Cosmus prend possession de la ville de Vocoxiura, au Japon, cédée par le roi d'Omura à la société, avec les villages à deux lieues à la ronde. Ce vieillard, pour n'être point accablé par ses travaux évangéliques, ne confesse à la foi, que « trente de ses sujets. » [Charlevoix. Hist. du Japon.]

7.

1562. Le père Gaudan est envoyé à Marie Stuart, reine d'Écosse, par Pie IV qui voulait rétablir le catholicisme dans ce royaume. Parmi les moyens qu'il conseille à cette princesse d'employer, il insiste particulièrement sur les *rigueurs salutaires* d'une Saint-Barthelemi. [Rayn., Ann. eccl. ad ann.]

Digitized by Google

8.

1580. Les jésuites de Lyon mettent le feu à une petite maison qu'on leur avait donnée. L'incendie se communique aux maisons voisines, et forme une grande place vide, que les bons pères obtiennent par charité, et où ils font bâtir l'une des plus belles de leurs maisons en France. [Politique des Jésuites, pag. 215.]

9.

1582. Les jésuites de Tournay ayant résolu de faire assassiner le prince d'Orange, promettent à Jean Jaurregui, assassin de ce prince, qu'aussitôt qu'il aura porté le coup, il sera porté en paradis par les anges qui lui ont retenu sa place auprès de Jésus-Christ et au-dessus de la sainte Vierge. [De Thou, liv. LXXV.]

10.

1363. Le père *Michel* TORREZ, confesseur de Catherine, régente de Portugal, pendant la minorité de

Digitized by Google

Sébastien son petit-fils, règne sous leurs noms, et procure à la société de riches établissemens dans les Indes. Il entreprend ensuite d'ôter la régence à sa pénitente qui, avertie des calomnies qu'il débitait sur son compte, le chasse et prend un autre confesseur. [Hist. des Jésuites, liv. IV et VI.]

11.

1562. Le père MAGALLIANEZ, accompagné d'une troupe de soldats, convertit les habitans des îles Mollusques et des Célèbes, en faisant massacrer tous ceux qui refusent de se faire baptiser. [Ibid., liv. V.]

12.

1564. Le père RIBERA, confesseur de saint Charles Borromée, est convaincu de sodomie. Ce prélat s'étant assuré des mœurs irrégulières de tout l'ordre, ôte aux jésuites les colléges qu'ils avaient dans son diocèse. [Ibid., liv. VI.]

Digitized by Google

13.

1587. Les jésuites de France refusent l'absolution à ceux qui ne veulent pas prendre part à la Ligue. [De Thou, liv. LXXXVI.]

14.

1594. Les jésuites soutiennent que c'est au pape qu'appartient de décider de la légitimité des rois, et louent la fermeté de leurs écoliers de Lyon, disposés à souffrir la mort plutôt que de prier pour Henri IV, reconnu par tout le royaume, excepté par le pape. [Lettres annal. de la société, p. 265; Recueil de pièces, p. 219.]

15.

1611. Mort du père POSSEVIN, exécuteur des cruautés inouies commises sur les protestans de la Savoie en 1560. Il fut choisi par Pie IV, en 1568, pour établir l'inquisition à Avignon, d'où on le chassa. Grégoire XIII l'envoya ensuite en Russie

Digitized by Google

pour y réduire le peuple à l'obéissance du saint-siége ; il en fut encore chassé, ou, pour mieux dire, il évita, par la fuite, la couronne du martyre. Il parcourut ensuite la Pologne, la Suède, etc., et mourut dans ses travaux apostoliques. [Hist. des Jésuites, liv. V, VI et VII ; Homm. illustr., pag. 302.

16.

1598. Le recteur et le provincial de Douai font de grandes promesses et donnent de l'argent à Pierre Panne, leur pourvoyeur, pour l'exciter à assassiner Maurice, fils du prince d'Orange. Ils confessent et font communier ce misérable, pour le préparer plus saintement à cette action. [De Thou, liv. CXXI ; Mém. de Condé, tom. VI, pag. 206.]

17.

1565. Le père LOPEZ, résident à Attiva, ville portugaise des Indes, attire sur elle l'indignation du roi de

Digitized by Google

Ternate, qui, honteux de se voir dominer par des étrangers, fait une descente sur cette ville qu'il livre au pillage. Les jésuites prennent la fuite, et abandonnent, à la vengeance du vainqueur, soixante-dix mille nouveaux chrétiens. [Hist. des Jésuites, liv. VI.]

18.

1618. Les jésuites attentent à la vie du duc de Bavière, parce que, sans leur permission, il avait eu une conversation avec l'électeur Palatin, son cousin. L'un d'eux le tance aigrement, et lui dit que, pour expier ce péché, le pape lui ordonne de porter pendant 14 jours une pesante croix sur sa poitrine. Le prince exige que ce jésuite lui en donne le premier l'exemple, et celui-ci, forcé d'obéir, meurt le septième jour. [Rec. de Jean Petit, pag. 60.]

19.

1649. Les jésuites, dans le dessein

Digitized by Google

de dominer en Angleterre, soufflent le feu de la division entre Charles Ier et le parlement, qui, en ce jour, envoie son roi à l'échafaud. [Polit. des Jésuites, p. 36.]

20.

1628. Les jésuites se rendent sous-fermiers du prieuré de Saint-Jacques de Veldbac, en Allemagne; et, avec ce titre, ils en chassent les religieux. [Morale pratique, tom. I, pag. 111.]

21.

1567. Le père Haï, chargé par Pie IV d'offrir la couronne d'Angleterre à Marie Stuart, reine d'Ecosse, à la condition d'y rétablir le catholicisme, n'ayant pu réussir dans sa mission, vu les troubles qui régnaient en Ecosse, passe à Londres, où il fomente de nouveaux troubles, en excitant les catholiques à refuser toute obéissance à la reine Elisabeth. [De Thou.]

Digitized by Google

22.

1569. Les pères PERERIA, DIAZ et MASCARENIA, à la tête des troupes portugaises, s'emparent de l'île d'Iul dans les Indes. [Hist. des Jésuites, liv. VIII.]

23.

1569. Le père AUGIER, dégoûté de ses travaux guerriers, va à Limoges, où, dans l'espace de huit jours, il convertit 360 calvinistes, fonde un monastère de religieuses, et compose un livre intitulé : « Le Sucre spirituel pour adoucir l'amertume des guerres de religion. » [Ibid.]

24.

1633. Les jésuites de Madrid font mourir leur confrère Ximenès, parce qu'étant confesseur d'une veuve, il ne leur a pas fait faire donation des biens de sa pénitente. [Morale pratique, tom. I, pag. 209.]

Digitized by Google

25.

1570. Les pères CAPRAL et ORGANTIN, chefs de la mission au Japon, rencontrent un Français et veulent le faire périr, parce qu'il était calviniste. Le Français, secouru à temps, fait jeter les deux chefs à la mer, et force les autres à manœuvrer sur son vaisseau. [Hist. des Jés., liv. VIII.]

26.

1594. Mort du père LELEZE, précepteur de Sigismond, fils de Bathori, prince de Transylvanie. Il fit commettre tant de violences à son élève contre ses sujets, que ceux-ci se soulevèrent et chassèrent tous les jésuites. Leleze parcourut ensuite plusieurs contrées, et vint mourir à Lorette. [Disc. aux Gr. de Pologne, pag. 51; Homm. illustr., p. 204.]

27.

1636. Les jésuites promettent au roi d'Espagne, en guerre avec la

Digitized by Google

France, de fournir, eux seuls, au moins autant que toutes les autres communautés du royaume. La collecte faite, ces pères donnent *trois avis* qui devaient, suivant eux, produire plus de douze millions. Les universités s'opposent au premier, le pape refuse de consentir aux deux autres, et les jésuites ne donnent rien au roi. [Morale pratique, p. 218.]

28.

1570. Le père BUSTAMAN s'oppose à ce que les villes dotent les colléges des jésuites, parce que l'intérêt public les rend attentives à tout. Il préfère les fondations des simples particuliers, dont la mort délivre la société de leur surveillance. [Hist. des Jés., liv. VIII.]

29.

1598. Mort du père Ignace MARTINEZ, qui établit une flagellation commune dans l'église de Combre,

Digitized by Google

où les docteurs et les écoliers de cette ville se fustigeaient deux fois la semaine pendant le carême. [Homm. ill., pag. 237.]

Digitized by Google

MARS.

1.

1640. Les jésuites persécutent avec acharnement don Bernardin de CARDENAS, religieux franciscain, que ses travaux apostoliques avaient fait nommer évêque du Paraguai. [Morale pratique, tom. V, pag. 21.]

2.

1571. Le père Louis GONSALEZ, confesseur de don Sébastien, roi de Portugal, fait refuser à ce prince l'alliance qu'on lui proposait avec la France, et lui fait demander en mariage la fille de l'empereur. [Hist. des Jés., liv. VIII.]

3.

1595. Le père STOWEL, préfet du collége des Anglais à Rome, est pendu et éventré à Londres pour crime de lèse-majesté. [Rec. des Martyrs, pag. 465.]

Digitized by Google

4.

1577. Le père OVIEDO, évêque d'Hériapolis, dans les Indes, excommunie les Indiens et leurs prêtres qui ne croyaient pas à la toute-puissance du pape. Cette action pensa lui procurer le martyre ; mais, s'en souciant peu, et s'étant caché jusqu'au moment où il succéda à Bareto, patriarche d'Alexandrie, il mourut sans avoir pu persuader au roi de Portugal qu'avec 500 soldats, il pourrait faire la conquête de toute l'Éthiopie. [Hist. des Jés., liv. IV et V.]

5.

1605. Mort du pape Clément VIII. Ce pape avait humilié les jésuites par ses avis apostoliques, au sujet du livre de Molina, mais ne les avait pas convertis : car ils indiquent bientôt des litanies (*voy.* 27 *aout*) dans toute leur société, et le pape meurt. De là vient le proverbe alors répandu à Rome : « Nous aurons bientôt le saint-siége

Digitized by Google

vacant : car les jésuites disent leurs litanies. » [Théoph. aux pieds du pape, pag. 75.]

6.

1579. Le père Simon RODRIGUEZ préfère à l'apostolat, dans les Indes, la charge de précepteur de l'Infant de Portugal. Il meurt à Lisbonne avec la satisfaction d'avoir procuré à la société de riches colléges en Portugal. [Hist. des Jés., liv. II ; Homm. ill., pag. 62.]

7.

1579. Mort du père MERCURIEN, troisième général des jésuites, qui étendit singulièrement la puissance de son ordre, en en dispersant les membres dans toutes les parties du monde. En 1572, il obtint de Grégoire XIII une bulle qui accordait aux jésuites la faculté de se choisir des juges pour tous leurs procès, avec défense à tous autres, même aux cardinaux, d'en connaître. [Merc. Jés., pag. 352 ; Homm. ill., pag. 79.]

Digitized by Google

8.

1578. Le père Léon HENRIQUEZ, confesseur du cardinal Henri, oncle et successeur de Sébastien, roi de Portugal, détache ce prince des intérêts du duc de Bragance, son héritier légitime, et lui fait céder la couronne de Portugal au roi d'Espagne, en lui persuadant que cette cession lui assurerait le royaume des cieux. [De Thou, liv. LXIX.]

9.

1582. Le père BOSGRAVE est conduit au supplice pour avoir conspiré contre Élisabeth, reine d'Angleterre. [Rec. des Martyrs, pag. 443.]

10.

1758. Mort du père ZACCHERIA, qui justifia six propositions sur le *meurtre*, condamnées par les parlemens de Toulouse et de Bordeaux, dans un écrit imprimé avec la permission de ses supérieurs. Cet écrit fut condamné

Digitized by Google

au feu par arrêt du parlement de Paris. [Nouv. eccl. de 1756, pag. 116; Arrêt du parlement.]

11.

1648. Les jésuites se font donner, à Bordeaux, un hôpital d'un revenu considérable destiné aux pélerins de Saint-Jacques et aux Enfans-Trouvés, en promettant de remplir ces charges. Ils s'en acquittent envers les pélerins de manière que ceux-ci ne sont pas tentés d'y revenir, et mettent les enfans entre les mains de femmes si corrompues, que, sur dix de ces malheureuses créatures, il en meurt neuf. [Jés. sur l'échaf., préface des Solip., pag. lv.]

12.

1637. Mort du père CORNÉLIUS A LAPIDE, qui improuva, dans son *Commentaire sur l'Ecriture sainte*, la conduite de Susanne avec les deux vieillards, « parce que, dit-il, la vie et la réputation sont un plus grand

Digitized by Google

bien que la pudeur.» [Parall. des Jés., pag. 195.]

13.

1626. Mort du père SANTAREL, qui rassembla toutes les opinions régicides des jésuites dans son *Traité de l'hérésie*, approuvé par Vittelleschi, son général, et imprimé à Rome en 1625. Censuré par la Sorbonne et les universités, cet ouvrage fut condamné au feu par arrêt du parlement de Paris. [Rec. de pièces, pag. 376; et 505; Merc. Jés., pag. 835.]

14.

1583. Le père CRICHTON fait retenir impunément, dans les prisons de Bruxelles, le sieur de Brousse, gentilhomme écossais, parce qu'il n'avait pu le déterminer à assassiner ou à faire assassiner Jean de Mételan, chancelier d'Écosse. [Catéch. des Jés., 2e partie, pag. 10.]

Digitized by Google

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ces livres sacrés en
es. » [Nouv. eccl.,

8.

MATHIEU, courrier
xcommunier Henri
Condé par Sixte-
roi d'Espagne la
qui lui offrent la
ce. [De Thou, liv.

9.

OMMELET, prédica-
s'écrie en chaire
int-Barthélemi, à
llusion au meurtre
sur Eglon, roi des
us faut un Aod! fût-
oldat, fût-il berger,
ais il nous faut un

15.

1584. Les pères PALMIO et COLDRET approuvent Guillaume Parry, et le confirment dans le projet d'assassiner Élisabeth, reine d'Angleterre. Leur émissaire subit le dernier supplice. [Ibid., pag. 17.]

16.

1611. Mort du père SANCHEZ, auteur d'un livre de *Matrimonio*, condamné, par le parlement de Paris, comme « abominable, et la lecture d'icelui mauvaise et pernicieuse. » [Journ. de Henri IV, tom. IV, pag. 209.]

17.

1737. Mort du père PERRIN, qui, prêchant à Arras, prononça un anathème contre ceux qui ne reconnaissent pas l'infaillibilité du pape, et ajouta, pour détourner les fidèles de la lecture de l'Ecriture sainte : « Le magistrat doit se renfermer dans l'étude des

Digitized by Google

lois....; le marchand n'a pas le temps de lire; l'artisan n'en est pas capable, et ce serait mettre ces livres sacrés en des mains profanes. » [Nouv. eccl., pag. 87.]

18.

1585. Le père MATHIEU, courrier de la Ligue, fait excommunier Henri III et le prince de Condé par Sixte-Quint, et porte au roi d'Espagne la lettre des ligueurs qui lui offrent la couronne de France. [De Thou, liv. LXXXI et CII.]

19.

1593. Le père COMMELET, prédicateur de la ligue, s'écrie en chaire dans l'église de Saint-Barthélemi, à Paris, en faisant allusion au meurtre commis par Aod, sur Eglon, roi des Moabites : « Il nous faut un Aod! fût-il moine, fût-il soldat, fût-il berger, il n'importe; mais il nous faut un Aod! [Rec. de pièces, pag. 217.]

Digitized by Google

20.

1590. Le père DELRIO, pour insinuer aux écoliers la doctrine de la société sur le meurtre, fait un commentaire sur la tragédie de Senèque, *Hercule furieux*, et s'étend beaucoup sur ce passage : « Que ne puis-je répandre le sang de cet ennemi des dieux.... Un méchant roi est la meilleure victime que l'on puisse offrir à Jupiter. » [Ibid., pag. 212.]

21.

1595. Le parlement de Toulouse chasse les jésuites de cette ville, à l'exemple des parlemens de Paris et de Rouen (*voy.* 2 janvier, 5 février et 29 décembre), et leur enjoint de vider, dans quinzaine, du royaume, à peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté, perturbateurs du repos public et privés de la vie. [Merc. Jés., pag. 489.]

Digitized by Google

22.

1593. Le père OZORIUS avance publiquement que « le pape a le pouvoir d'ôter et de modérer toute juridiction, de créer les rois et de leur ôter leur royaume..... ; qu'il a une autorité souveraine sur tout le monde. » [Rec. de pièces, pag. 215.]

23.

1636. Mort du père MARTINI. Ce jésuite, envoyé à Rome pour justifier la conduite des jésuites-missionnaires, qui permettaient aux Chinois convertis de rendre un culte à Confucius et aux ancêtres, surprit à Alexandre VII un bref permettant ces cérémonies et ce culte aux chrétiens de la Chine. [Préf. des Anecd., pag. xij.]

24.

1713. Mort du père JOUVENCI, auteur de la cinquième partie de l'*Histoire des Jésuites*, imprimée à Rome,

Digitized by Google

avec l'approbation des supérieurs, et supprimée par arrêt du parlement de Paris. L'auteur y fait l'éloge des meurtriers de nos rois et des conspirateurs de la *Fougade* d'Angleterre (la conspiration des poudres), qu'il érige en martyrs. Il s'y élève fortement contre les magistrats qui ont condamné le père Guignard à être pendu. [Rec. de pièces ; Not. sur la dénonc. de la doctrine des Jés., pag. 256.]

25.

1624. Les jésuites renouvellent la guerre qu'en 1596 ils avaient faite sans succès à l'université de Louvain ; mais Philippe IV écrit à l'infante, gouvernante des Pays-Bas, pour l'engager à soutenir l'université, et empêcher les disciples de Loyola de corrompre la jeunesse dans les écoles qu'ils voulaient établir. [Démonstr. de la cause des divis., pag. 68.]

Digitized by Google

26.

1622. Les états-généraux de Hollande chassent encore une fois les jésuites, comme « convaincus de toutes sortes de trahisons; d'avoir détourné les enfans du devoir qu'ils doivent à leurs parens, et les femmes de celui qu'elles doivent à leurs maris. » [Hist. de la Belgique, par Gabriel Chapuys, tom. II, pag. 516.]

27.

1593. Le père PERSONIUS, Anglais d'origine, soutient que, « depuis plusieurs siècles, il n'y a eu, en Angleterre, aucun roi ni reine légitime....; que les princes issus du sang prétendu royal, doivent être exclus du trône....; que le droit de succession est dévolu au roi d'Espagne, etc. » [Dénonc. de la doctrine des jésuites, pag. 228.]

28.

1594. Le père CORNILLE, instiga-

Digitized by Google

teur de troubles en Angleterre, est pendu et éventré à Douvres. Son corps, partagé en quatre parties, est envoyé dans les principales villes du royaume. [Rec. des Martyrs, pag. 457.]

29.

1655. Les jésuites mettent, sous la serviette d'un de leurs confrères, un billet, par lequel ils lui ordonnent de se retirer. Ce jésuite avait fait révoquer la donation qu'une dame de Madrid leur avait faite de tout son bien, à la sollicitation d'un autre jésuite, que les héritiers de cette dame chassèrent de sa maison. [Morale pratique, tom. I, pag. 207.]

30.

1593. Mort du père PIGENAT, recteur de Paris, ligueur, et président du conseil des *seize*. En 1591 il fit emprisonner Brisson, premier président, Larcher, président au parlement, et Tardif du Ru, conseiller au Châtelet. Il les fit pendre ensuite

Digitized by Google

dans la prison, et exposer leurs corps sur la place de Grève, avec des écriteaux infamans et calomnieux. Il se retira ensuite à Rome, où il exhala sa bile et sa fureur dans ses sermons. [De Thou, liv. CII et CVII.]

31.

1598. Le père VALPOD engage Edouard Squirre à empoisonner Elisabeth, reine d'Angleterre, et lui fournit un poison qui manque son effet. Se croyant pris pour dupe, il y envoie un autre scélérat accuser Squirre, qui avoue son crime, et en subit la peine. [Catéch. des Jésuites, 2e partie, pag. 29.]

Digitized by Google

AVRIL.

1.

1599. Le père Emmanuel SA soutient publiquement que « la révolte d'un clerc contre son roi, n'est point un crime de lèse-majesté, parce qu'un clerc n'est point sujet du roi. » [Hist. eccl., tom. XII, pag. 444.]

2.

1538. Le père HOSIUS meurt à Padoue, et « s'envole au ciel pour y marquer le logis aux autres. » Ignace, bien qu'il fût au Mont Cassin, vit les anges qui enlevaient son âme, et peu après un escadron de bienheureux, entre lesquels Hosius paraissait comme la lune parmi les étoiles. [Rec. des homm. ill., pag. 86.]

3.

1699. Le père MÉNA, prisonnier à Valladolid, pour le scandale de sa conduite, contrefait le malade, et

Digitized by Google

obtient d'être transféré à son collége. Ses confrères, bien qu'il fût gardé par des soldats, le font évader en lui substituant une tête de carton, à laquelle ils rendent les honneurs funèbres, tandis que Ména se réfugie à Gênes, où il se fait juif, se marie et enseigne la loi de Moïse. [Morale pratique, tom. I, pag. 262.]

4.

1600. Le père Oquette prêche à Alcala sur l'immaculée conception, et soutient que « Marie aimerait mieux être éternellement en enfer, privée de la vue de son fils, et voir les démons, que d'avoir été conçue en péché originel. » [Ibid., pag. 269.]

5.

1600. Le père Tolet, jésuite, très-modéré, suivant lui, examinant, dans son *Instruction sur les Prêtres*, les « conditions qui doivent accompagner un meurtre, » ne trouve rien que de très-naturel, de très-légal,

Digitized by Google

dans la doctrine de la société à cet égard. [Rec. de pièces, pag. 247.]

6.

1601. Le père SALAS, apologiste du père Ména (*voy.* 3 avril), soutient publiquement qu'« un profès, d'une religion approuvée, qui aurait une vraie probabilité d'une révélation divine que Dieu le dispense de son vœu, peut se marier et user de cette dispense probable, quoique douteuse. » [Morale prat., tom. I, pag. 264.]

7.

1595. Le père Henri VALPOLE, convaincu d'avoir machiné contre l'état, est pendu et écartelé à Edimbourg, par arrêt des états-généraux. [Rec. des Martyrs, pag. 462.]

8.

1601. Mort à Madrid du père MOLINA, dont la doctrine a fait tant de bruit. Il soutenait, entre autres, que « le pape peut déposer les rois, et

Digitized by Google

user contre eux du glaive temporel..; que les ecclésiastiques sont placés hors du pouvoir séculier.» [Hist. eccl., tom. XII, pag. 442, et tom. XIII, pag. 458.]

9.

1601. Le père FILOC est pendu, éventré, et son corps mis en quatre quartiers, pour avoir conspiré contre Élisabeth, reine d'Angleterre. [Rec. des Mart., pag. 475.]

10.

1602. Le père PAGE, convaincu du même crime, subit le même supplice. [Ibid.]

11.

1596. Les jésuites récitent leurs *litanies* (*voy.* 5 mars et 27 août), contre le cardinal Tolet, leur ancien compagnon, qui avait ménagé la réconciliation de Henri IV avec le saint-siége. Cette réconciliation n'était pas de leur goût : aussi le médiateur ne

Digitized by Google

tarda-t-il pas à éprouver l'effet des litanies, qui le conduisirent au tombeau. [Théoph. aux pieds du pape, pag. 97.]

12.

1603. Le père d'ANASCO meurt au Pérou, où il s'était rendu célèbre par sa familiarité avec les tigres qui venaient à lui dès qu'ils le voyaient, le flattaient de leurs queues, et ne le quittaient qu'après avoir reçu sa bénédiction. [Rec. des hommes illust., pag. 260.]

13.

1602. Le père SALMERON, l'un des premiers compagnons d'Ignace, déclare publiquement que « le pape a puissance sur tout le monde chrétien, les peuples et les rois...; qu'il peut leur commander ce qu'il voudra.... les punir comme rebelles...; absoudre les sujets du serment de fidélité. » [Rec. de pièces, p. 263.]

Digitized by Google

14.

1603. Le père PEREYRA permet publiquement aux peuples de désobéir aux rois, et de mépriser leurs ordonnances, parce qu'il est possible qu'ils abusent de leur autorité. [Ibid., pag. 266.]

15.

1675. Les jésuites de Manille traitent, avec la plus grande indignité, Palu, archevêque d'Héliopolis, que la tempête avait jeté, en allant au Tonquin, sur les côtes des îles Philippines. Ils le décrient comme un hérétique et un espion du roi de France, le tiennent captif pendant trois mois, l'obligent à s'embarquer pour l'Espagne, et l'empêchent, pendant plus de trois ans, d'exercer les fonctions de sa mission. [Morale pratique, tom. VII.]

16.

1613. Mort du père BÉCAN, auteur

Digitized by Google

d'un ouvrage sur *le différent de l'Angleterre*. Dans ce livre, supprimé par le parlement de Paris, il soutient que le pape a le droit de déposer et de faire mourir les rois qu'il compare à des « chiens que le pasteur du troupeau retient avec soi, chasse, ou s'en défait, suivant leurs bonnes ou mauvaises qualités. » [Recueil de pièces, pag. 340.]

17.

1606. Le père OLDECORNE est pendu et éventré en Angleterre, convaincu d'avoir pris part à la conspiration des poudres. [Mém. de Condé, tom. VI; de Thou, liv. CXXXV.]

18.

1603. Le père COLLIN est pendu à Londres où ses supérieurs l'avaient envoyé pour soulever les catholiques contre la reine Elisabeth. [Rec. des Martyrs, pag. 479.]

Digitized by Google

19.

1684. Mort du père DE REULX. Ce jésuite, dans une thèse publique à Louvain, avait soutenu contradictoirement avec la Genèse, que « l'homme a pu, dès le commencement, être sujet à la concupiscence, comme il l'est aujourd'hui. » [Parallèle de la doctrine des païens avec celle des jésuites, p. 139.]

20.

1604. Le père RIBADENEIRA fait imprimer son livre *de Principe christiano*, et s'y emporte contre Henri III, qu'il traite de fourbe, et ajoute qu'« il ne se passera pas un an sans que Dieu, très-juste vengeur du crime, en fasse porter la très-juste punition à l'auteur. » [Rec. de pièces, p. 288.]

21.

1696. Les jésuites de France tentent de faire rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre, d'où il avait

Digitized by Google

été chassé en 1687. Ils jugent que, pour réussir, il n'y a pas de moyen plus louable que celui de faire assassiner Guillaume son successeur. [Histoire secrète du Voyage du roi Jacques II.]

22.

1700. Les jésuites cherchent à perdre, dans l'esprit du roi, le cardinal de Noailles, président de l'assemblée du clergé, dans laquelle on avait condamné *cent vingt-sept* propositions qui permettent le meurtre, le duel, le vol même domestique, la simonie, la vengeance, l'adultère, l'inceste, la sodomie, etc., etc., etc., extraites des ouvrages et des thèses de divers jésuites, soutenues et autorisées par les supérieurs de la société. [Anecd. de la const., tom. I; Théol. Mor., pag. 320.]

23.

1605. Le père Lessius soutient publiquement qu'il faut croire ab-

Digitized by Google

solument que le pape peut déposer les rois...; *que* cette doctrine est certaine, et qu'on ne peut la nier sans blesser la foi. » [Rec. de pièces, pag. 295.]

24.

1605. Le père GÉRARD confesse les initiés dans la conspiration des poudres, leur donne la communion et leur fait jurer, au nom de la Très-Sainte-Trinité et de la Sainte-Eucharistie, de garder un secret impénétrable sur cette entreprise. [Mém. de Condé, tom. VI; de Thou, liv. CXXXV; Journ. de Henri IV, tom. III.]

25.

1705. Les jésuites de la Chine veulent sacrifier à leur vengeance le père VISDELOU, qui désapprouvait leur conduite scandaleuse. M. de Tournon l'arrache de leurs mains, et le nomme évêque d'Héliopolis. [Préf. des Anecd. de la Chine, pag. xviij.]

Digitized by Google

26.

1606. Le père SARGA prononce à la diète de Varsovie, en présence du roi de Pologne, un discours contre les nonces, dans lequel il exhorte ce prince à sévir contre eux, et accompagne cette exhortation d'un geste de main qui indique qu'il faut leur couper la tête. [Disc. aux gr. de Pologne, pag. 41.]

27.

1606. Le père VASQUEZ déclare publiquement que, « quand les rois tombent en faute, leurs états viennent de droit à leurs enfans, s'ils sont innocens....; que, si les princes sont hérétiques .... le pape..... pourrait nommer un prince catholique.... et le mettre en possession par la force des armes...; » et soutient que « les ecclésiastiques ne sont pas sujets du roi. » [Rec. de pièc., pag. 303.]

Digitized by Google

28.

1644. Le père HERBAU, professeur de théologie à Paris, est condamné, par le conseil, à garder les arrêts dans son collége, jusqu'à ce que, par S. M., il en soit autrement ordonné, pour avoir dicté à ses élèves les maximes de la société sur le meurtre des rois. [Ibid., pag. 387.]

29.

1703. Les jésuites, qui, en 1686, avaient chassé du séminaire de Folgouet, à quatre lieues de Brest, les ecclésiastiques que le roi y avait établis, avec 7,500 liv. de rente, pour former les aumôniers de la marine, qui jouissaient en outre d'un casuel de 5,000 liv., qui, sur de faux exposés, y réunirent ensuite l'abbaye de Daoulas, de 22,000 liv. de rente, qui recevaient encore 4,500 liv. du trésor, se rendent maîtres et curés primitifs de la nouvelle église bâtie à Brest, aux frais des habitans, en em-

Digitized by Google

ployant la force des armes et des cruautés inouies. [Nouv. eccl. de 1746, pag. 149.]

30.

1606. Le père NOBILI, missionnaire au Malabar, pour se concilier les nobles de ce pays, qui ont une si grande horreur pour les artisans, qu'ils se croiraient souillés en les touchant, prend le costume des nobles, les imite dans leurs manières de vivre et dans leur mépris pour les artisans. [Hist. eccl., tom. XII, pag. 244.]

Digitized by Google

1.

1607. Le père Azor publie son livre des *Institutions morales*, dans lequel, avec l'approbation de ses supérieurs, il s'efforce de prouver que le pape, par son autorité, a transféré l'empire romain des Grecs aux Français, et des Français aux Allemands; il en déduit la conséquence naturelle que l'empire émane du pape. [Rec. de pièc., pag. 312.]

2.

1608. Le père Alagon propose à Pierre Dujardin d'aider Ravaillac à assassiner Henri IV, et lui dit, pour l'y déterminer, que « ce prince, faisant un mal considérable à la religion, il y aurait du mérite à le *tuer*»; et, pour ajouter plus de poids à ses raisonnemens, il lui promet 50 mille écus, et de le faire grand d'Espagne. [Ibid., pag. 323 et 519.]

Digitized by Google

3.

1606. Le père GARNET, complice de la conspiration des poudres en Angleterre, est pendu, éventré et coupé par morceaux, à Londres. Il est honoré comme martyr par les jésuites de Rome, qui mettent, dans leurs églises, son portrait, avec cette inscription : *Beatus Garnetus, Lundini, pro fide catholicâ suspensus et sectus.* Le pape les oblige à faire disparaître ce portrait. [Journ. d'Henri IV, tom. I, pag. 459.]

4.

1609. Le père SERRARIUS publie son *Commentaire sur le Livre des Juges*, dans lequel il se fait cette question, en parlant d'Aod : « Est-il permis de tuer les tyrans ? » Il répond : « Le temps, le plus grand des tyrans, qui ruine toutes choses, me défend de la traiter présentement, et il faut, bon gré, mal gré, lui obéir. » Toutefois il indique les sources où s'en trouve la solution, et cite Delrio, Lessius

Digitized by Google

et autres. [Rec. de pièces, pag. 319.]

5.

1715. Les jésuites font supprimer la bulle *ex illâ die* par l'empereur de la Chine, et font plonger dans un cachot le père CASTERANO, grand-vicaire de l'évêque de Pékin, qui leur avait signifié cette bulle par ordre du prélat. [Préf. des Anecd. de la Chine, pag. xxiv.]

6.

1720. Les jésuites de Tours forcent leurs créanciers à convertir les rentes constituées qu'ils leur faisaient, en rentes viagères, à bas intérêt et payables, partie en vins de leur cru, fort mauvais, et partie en argent. [Nouv. eccl. de 1733, pag. 28.]

7.

1610. Le père GONTHIER excite Henri IV à exterminer les Huguenots qui disaient, selon lui, que le pape était l'Antè-Christ; d'où il suit,

Digitized by Google

ajoutait-il, que votre mariage avec Marie de Médicis, fait par l'autorité du pape, est nul et faux. [De Thou, suite, liv. III.]

8.

1610. Le père COTON devient confesseur de Henri IV. Il fait rappeler les jésuites en France, démolir la pyramide élevée sur les ruines de la maison de Jean Châtel. Il montre beaucoup d'inquiétude sur les révélations que peut faire Ravaillac, assassin de Henri IV, et l'exhorte, dans la prison, à ne point accuser les gens de bien. [Hist. eccl., tom. X, pag. 164, 172, 178 et 179.]

9.

1610. Le père d'AUBIGNI, interrogé par le premier président sur la déposition de Ravaillac, qui soutient à ce jésuite qu'il lui avait communiqué son dessein dans la confession, répond que « Dieu lui a donné le don d'oubliance des confessions. » [Ibid., pag. 179.]

Digitized by Google

10.

1661. Mort du père FORGET, recteur de Metz et directeur des ursulines de Mâcon. Il avait vendu par surprise, à ces religieuses, une maison appartenant à la société, pour le prix de 80 mille livres messines. Le parlement de Metz déclara « le contrat nul, si mieux n'aiment les jésuites se contenter de 18 mille livres messines, à quoi cette maison est juridiquement estimée. » [Morale prat., tom. I, pag. 171.]

11.

1610. Mort du père RICCI, missionnaire à la Chine, d'où il fit chasser les dominicains que Grégoire XIII y avait envoyés. S'étant rendu ainsi maître de la mission, il se livra jusqu'à sa mort à une foule d'impiétés. [Hist. eccl., tom. XII, pag. 252; Rec. des Homm. ill., pag. 278.]

Digitized by Google

12.

1724. Les rois de Prusse, de Danemarck et de Suède apprennent à tout l'univers que les jésuites sont auteurs des fausses dépositions et faux témoignages qui ont occasioné la sentence rendue, à Varsovie, contre les habitans de la ville de Thorn. [Préf. du Disc. aux grands de Pologne, pag. xxv et suiv.]

13.

1730 Les jésuites d'Urgel, dans le Roussillon, font soutenir une thèse qui autorise le meurtre dans presque tous les cas. [Nouv. eccl., pag. 161.]

14.

1611. Mort du père BINET. Ce jésuite prononça l'oraison funèbre de Henri IV dans la cathédrale de Troyes. Il y parla beaucoup de l'amour, de la fidélité et de l'obéissance de la société pour le roi et pour la France; et, pour mieux convaincre ses auditeurs,

Digitized by Google

il s'écria : « que la foudre du ciel me consume et me réduise en cendres, si ce que je dis n'est véritable. » [Discours de M. Pith.]

15.

1610. Le père HARDI, prêchant à Saint-Severin, quelques semaines avant l'assassinat d'Henri IV, et faisant allusion aux grands projets de ce prince, dit, que « les rois amassaient de grandes richesses pour se rendre redoutables; mais qu'il ne fallait qu'un pion pour mater un roi. » [Hist. eccl., tom. X, pag. 179.]

16.

1735. Les jésuites ne pouvant venir à bout de chasser un solitaire de l'ermitage qu'il avait construit à une lieue de Laon, et qu'il avait embelli à la sueur de son front, réussissent dans leur projet, en supposant que M. de Lafare, évêque de Laon, *le veut pour lui*. [Nouv. eccl. de 1736, pag. 27.]

Digitized by Google

17.

1606. Mort du père ORLANDIN, historien de la société. On ne trouve guère, dans ses ouvrages, que l'éloge et la canonisation de ceux de ses confrères qui se sont souillés de tous les crimes. [Disc. prélim. de l'Hist. des Jés., pag. cxiij; Moreri.]

18.

1578. Les jésuites sont chassés d'Anvers, pour avoir refusé, malgré l'exemple que leur en donnait tout le clergé, de jurer la *pacification de Gand*, traité par lequel les provinces des Pays-Bas s'engageaient à l'oubli de tous leurs griefs, et à s'entr'aider mutuellement pour chasser les Espagnols du pays. [De Thou, liv. LXIX.]

19.

1611. Le père ALBERIC, séduit, fait enlever de la maison paternelle, et donne l'habit de jésuite au fils de

Digitized by Google

Laurechon, médecin du duc de Lorraine, qui obtient, du parlement de Paris, un arrêt portant défense aux jésuites de faire prononcer aucun vœu à ce novice. [Mere, jés., pag. 622.]

20.

1611. Le père FRONTON LE DUC, répond à l'avocat général Servin, qui lui propose de souscrire aux *quatre articles* sur l'inviolabilité des rois et leur indépendance sur le temporel, qu'« il ne s'en éloigne pas, estimant que, pour choses qui concernent la police, il faut s'accommoder aux temps et aux lieux où l'on a à vivre.» [Dénonc. de la doctr. des jésuites, p. 218.]

21.

1612. Le père JUSTINIEN déclare publiquement que « la puissance ecclésiastique est la seule qui tire immédiatement sa force de Dieu, et que toute autre puissance doit lui obéir en

Digitized by Google

tout. » [Rec. de pièces, pag. 338.]

22.

1613. Le père DUTHET, allant au Canada avec d'autres jésuites, rencontre un vaisseau anglais qu'il attaque; il met lui-même le feu à un canon, en criant à l'équipage : tirez! tirez! mes enfans : *ce sont des hérétiques*; mais cette ardeur martiale lui est funeste; tué dans le combat, son vaisseau est pillé, et ses compagnons sont mis à fond de calle. [Disc. prélim. de l'Hist. des Jés., pag. lij.]

23.

1615. Le père OGILBI, envoyé par ses supérieurs en Ecosse, pour y tramer une conspiration contre le roi, avait déjà fait quelques recrues, lorsqu'il est arrêté et condamné à être pendu. [Rec. des Mart., pag. 499.]

24.

1616. Le père de KONINK, professeur à Louvain, enseigne publi-

Digitized by Google

quement que « tous actes judiciels d'un excommunié non toléré sont invalides, et, qu'en conséquence, Henri III et Henri IV n'ont pu gouverner après leur excommunication. » [Rec. de pièces, pag. 354.]

25.

1616. Le père CHRISOEL révèle, en chaire, une vision de sainte Thérèse, dans laquelle cette sainte vit une âme bienheureuse allant au ciel avec d'autres, et qui lui dit : « Un frère de la société de Jésus est notre conducteur. — Ne vous étonnez pas, répond la sainte : ces frères ont le privilége que, lorsque l'un d'eux est mort, Jésus vient au-devant de lui pour le recevoir. » [Polit. des Jés., pag. 84.]

26.

1617. Sermon du père LORIN, dans lequel il prétend que « Phinées a eu le sacerdoce pour avoir tué Zambri et Chosbi ; saint Pierre, la papauté, pour avoir coupé l'oreille à Mal-

Digitized by Google

chus ; et que saint Ignace a mérité d'être instituteur et chef des jésuites, pour avoir voulu tuer un maure blasphémateur. » [Recueil de pièces, pag. 354.]

27.

1736. Les jésuites, condamnés, au mois de février par arrêt du conseil, à restituer aux héritiers d'Ambroise Guys, une somme de 8 millions, parviennent à empêcher l'exécution de cette sentence. [Suppl. aux Causes célèbres des jésuites.]

28.

1740. Les jésuites de la Cochinchine font demander, par leur procureur, à l'évêque d'Halicarnasse, de permettre la cérémonie et le sacrifice à Maqui (le diable), où tous ceux qui y participent prononcent à haute voix : « Je (N...) promets fidélité à mon roi ; et, si je venais à le trahir, je veux que Maqui, présent sur cet autel, m'étrangle.» A cette demande,

Digitized by Google

le prélat s'écria : « ce n'est point ici la compagnie de Jésus, c'est celle du diable. » (Lettr. de M. Favre, p. 105 et suiv.]

29.

1621. Le père TURSELLIN donne publiquement des louanges à la conduite des papes Alexandre II, Boniface VIII et Grégoire XIV, à l'égard de l'empereur Henri IV et des rois de France Philippe-le-Bel et Henri IV. [Rec. de pièces, pag. 362.]

30.

1582. Le père COTTHAM subit le supplice auquel avait été condamné, en 1581, le père Campian et deux autres jésuites, convaincu, comme eux, d'avoir conspiré contre Elisabeth, reine d'Angleterre. [Rec. des Mart., pag. 442.]

31.

1641. Les jésuites, pour détruire la concupiscence, font représenter à

Digitized by Google

Montpellier une tragédie où un ecclésiastique tonsuré, et un autre écolier représentant une princesse costumée comme à l'Opéra, expriment, l'un et l'autre, cette passion avec les termes et les gestes les plus forts. [Nouv. eccl., p. 207.]

Digitized by Google

JUIN.

1.

1731. Mort du père GRAMIN, recteur d'Orléans. Ce jésuite prêchant à Blois la fête du Sacré-Cœur de Jésus, assure le salut à ceux qui ont communié ce jour-là dans l'église des jésuites, et ajoute que ceux qui ont porté leurs offrandes à d'autres autels, *ont égorgé le sacré cœur de Jésus*. [Nouv. eccl., p. 193.]

2.

1743. Les jésuites de Verdun, pour se venger des ecclésiastiques de cette ville, opposés à leur doctrine, font venir chez eux un écolier de seconde, qui, s'étant accusé d'avoir lu les *Provinciales* de Pascal, et la *Vie du père Girard*, avait été renvoyé sans absolution, sur le refus de nommer celui qui lui avait donné ces livres, et l'engagent à déclarer qu'il les tient du sieur Lambinet, vicaire

Digitized by Google

de l'église de Saint-Pierre. La promesse d'un canonicat à la cathédrale, la menace d'être chassé du collége et de ne jamais entrer dans les ordres sacrés, n'ayant pu l'ébranler, ils y parviennent en lui disant : « Vous êtes un pauvre enfant : vous savez bien que tous les vicaires de la ville, et principalement celui de Saint-Pierre, sont des hérétiques ; apprenez donc qu'on peut les attaquer par toutes sortes de voies, et qu'il est par conséquent permis les calomnier. » L'écolier, séduit par cette morale, fait la dénonciation prescrite; mais, confronté au sieur Lambinet, il pâlit, pleure, et avoue enfin les manœuvres des jésuites. [Ibid., pag. 158.]

3.

1743. M. Favre, dans une liste des faits les plus abominables qu'il impute aux jésuites, et dont il fournit la preuve, assure entre autres que « ces pères débitent malicieusement que le roi de France est cousin du

Digitized by Google

grand Turc, qu'il n'a aggrandi ses états que par des pirateries; qu'il vaut mieux favoriser le diable que les Français; que le roi de Sardaigne n'avait ni foi ni loi, que ses états dépérissent à vue d'œil depuis qu'il a usurpé les colléges de la société; que l'empereur Charles VI avait toujours été le protecteur des hérétiques, et que ses filles feraient encore pis; que le pape Clément XIII était encore plus aveugle d'esprit que de corps, etc., etc. » [Lettre XVIIIe sur la vie de M. d'Halicarnasse.]

4.

1625. Le père LAYMAN déclare publiquement que « les moyens d'arrêter la cruauté des souverains...., c'est qu'après les avoir avertis, s'ils ne veulent point s'abstenir d'opprimer leurs sujets, ils peuvent être privés de leurs fiefs et de leur juridiction. » On sait comment ces pères s'y prennent pour priver un roi de la juridiction. [Rec. de pièces, pag. 374.]

Digitized by Google

5.

1597. Mort du père ANCHIETA, missionnaire au Brésil. Ses confrères prétendent qu'il avait le don de commander à la mer, aux bêtes et à toute la nature, que rien ne lui résistait. Il baptisa un jour, avec quelques gouttes de rosée qu'il trouva sur la fleur d'un chardon, un vieillard idolâtre âgé de cent ans, et qui n'avait jamais commis de péché mortel. [Hist. des Jés., liv. III; Hommes ill., pag. 227.]

6.

1625. Deux libelles du père KELLER sont condamnés par l'assemblée du clergé, censurés par la Sorbonne et brûlés par le bourreau. L'un intitulé : *Historia politica*, contenait deux lettres séditieuses et remplies de calomnies contre le roi; l'autre avait pour titre : *Admonitio ad Ludovicum XIII*, et renfermait, sur la déposition et le meurtre des rois, les opinions de la société. [Rec. de pièces,

Digitized by Google

ces, p. 369; Merc. jés., pag. 727.]

7.

1747. Les jésuites de la Flèche, interrogés pourquoi plusieurs d'entre eux disent la messe l'épée au côté et en habits galonnés, répondent qu'étant gouverneurs d'enfans de condition, il faut les conduire aux promenades, aux spectacles et dans les cercles; qu'un gouverneur, en habit de jésuite, y ferait une figure triste et indécente, au lieu qu'un cavalier entre partout, et se trouve en état de ne jamais quitter son élève. [Nouv. eccl. de 1749, pag. 116.]

8.

1610. Mort du père MARIANA, auteur du livre de *Rege et regis institutione*, condamné au feu par le parlement de Paris, comme renfermant des blasphêmes exécrables contre Henri III et les puissances souveraines. [Rec. de pièces, pag. 236; Hist. eccl., tom. X, pag. 322.]

Digitized by Google

9.

1736. Mort du père GAUTHIER, recteur de Vannes, interdit par l'évêque pour avoir rétracté l'absolution qu'il avait donnée à une demoiselle, et lui avoir défendu la communion parce qu'elle refusait d'étendre sa soumission aux décisions de l'église jusqu'à la bulle *Unigenitus*. [Nouv. eccl. de 1737, pag. 48.]

10.

1751. Les jésuites ayant introduit le trouble et la confusion dans le monastère des religieuses de Saint-Etienne de Reims, l'archevêque interdit la confession aux jésuites, défend aux religieuses de les recevoir dans leur communauté sous aucun prétexte, et rétablit ainsi la paix. [Nouv. eccl., pag. 153.]

11.

1627. Le père STOZ soutient publiquement que « celui qui a commis un

Digitized by Google

crime caché, peut nier de l'avoir commis en sous-entendant un crime public.... » Enfin, dans tous les cas qu'il cite, et autres, dit-il, semblables, « on peut ajouter le serment..., pourvu qu'on l'accompagne d'une bonne et convenable équivoque. » [Parall., pag. 129.]

12.

1629. Le père LAMORMAN, confesseur de l'empereur, procure à la société, par cette voie et par d'insignes fourberies, plusieurs abbayes et prieurés dont il dépouille les légitimes possesseurs. [Morale pratique, tom. I, pag. 138.]

13.

1630. Le père TAMBOURIN apprend aux enfans comment ils peuvent désirer, sans péché, la mort de leurs parens : « Si vous la désirez, sous condition, leur dit-il, vous le pouvez licitement : car si quelqu'un disait en soi-même : Si mon père mourait, je

Digitized by Google

jouirais de son bien, alors il ne se réjouit pas de sa mort, mais de sa succession. » [Parall., pag. 96.]

14.

1631. Mort du père GARASSE. Ce jésuite soutenait que « si un villageois.... avait la hardiesse de donner un soufflet à un gentilhomme, l'offense ne pouvait se réparer que par la mort du criminel. » [Ibid., p. 111.]

15.

1559. Mort du père EGUIA, envoyé d'Ignace en France pour y fonder des maisons de jésuites. Il avait obtenu, de Henri II, des lettres patentes pour leur établissement à Paris. Mais la résistance du parlement les rendit sans effet, et força le jésuite à retourner à Rome, où il mourut chargé de la réprobation de son chef. [Hist. des jés., liv. III; Homm. ill., pag. 100.]

16.

1632. Le père POZA, cité à Rome

Digitized by Google

pour y rendre compte de sa doctrine condamnée par le saint-siége, refuse de comparaître, et passe en Espagne, dont il brouille le roi avec le pape. [Not. sur la dénonc. de la doctr. des jésuites, pag. 172.]

17.

1667. Mort du père ARRIAGA, docteur de la société. Ce jésuite soutenait qu'«un homme qui sera dans l'ignorance de Dieu, ne pêchera point mortellement, en commettant un homicide encore même qu'il croie faire un mal..... ; que la haine de Dieu, comme objet de la volonté, peut être méritoire de la vie éternelle.» [Parall., pag. 8; Hist. eccl., tom. XII, pag. 69.]

18.

1632. Le père TIRIN fait imprimer ses *Commentaires sur l'Ecriture sainte*, où il enseigne qu'«il est permis à un particulier de tuer un tyran en vertu de l'autorité publique.» [Rec. de pièces, pag. 385.]

Digitized by Google

19.

1633. Le père MORILLO relève le gouverneur des Indes de l'excommunication lancée contre lui par l'archevêque de Sainte-Foi-de-Bagora, en l'assurant que sa société a ce privilége. Il enseigne aux Indiens qu'il y a *deux Dieux*, un des pauvres, et un des riches; que l'archevêque sert le premier, et le gouverneur le second. [Morale pratique, tom. II, pag. 53.]

20.

1620. Mort du père LEGRANGIER. Il avait été admonesté par le parlement de Rouen, pour s'être servi de termes scandaleux et séditieux dans ses sermons à la cathédrale. [Merc. jés., pag. 117.]

21.

1634. Le frère Balthasar des ROIS, tué en flagrant délit, commettant un adultère, et reconnu coupable, est, sur une seconde information faite par

Digitized by Google

le recteur de Grenade, justifié de son crime, déclaré saint, et le meurtrier, condamné par contumace à être pendu. [Morale pratique, tom. I, pag. 260.]

22.

1549. XAVIER et ses deux compagnons, missionnaires au Japon, sont chassés des états du roi de Saxuma, qui défend à ses sujets d'embrasser la religion que ces bonzes européens étaient venus leur enseigner. Le motif de cette exclusion était la tromperie de Xavier, qui avait promis au roi, sans mission pour cela, le commerce exclusif avec les Portugais. [Hist. des Jésuites, liv. II.]

23.

1608. Le père Thomas GARNET, neveu de Henri (*Voy.* 3 mai), complice dans la conspiration des poudres, reparaît en Angleterre deux ans après. Il est arrêté et condamné au même supplice que son oncle. [Rec. des Mart., pag. 496.]

Digitized by Google

24.

1637. Le père JOSEPH, sacristain de l'église des jésuites à Pékin, au milieu de laquelle il y a un autel dédié à l'empereur de la Chine, allume, matin et soir, des parfums devant le portrait de ce prince, placé sur cet autel. [Morale prat. Tom. II, pag. 45.]

25.

1638. Le père CYPRIEN, annoncé comme un saint et un prophête par les jésuites de Macao, est reconnu pour un fourbe et un espion des Hollandais, par l'inquisition de cette ville, qui se contente toutefois de le renvoyer. [Ibid., tom. I, pag. 253.]

26.

1614. Mort du père SUAREZ, auteur de la *Défense de la Foi catholique et apostolique*, etc., condamnée au feu par le parlement de Paris. Il y soutenait qu' « un roi, excommu-

Digitized by Google

nié par le pape..... s'il continue à régner devient un tyran..... et, par conséquent est *tuable par le premier venu.* » [Rec. de pièces, pag. 345.]

27.

1590. Mort du père TYRIUS, recteur de Paris. Ce jésuite avait voulu s'opposer à ce que le légat fit faire la visite de sa maison, lors des visites domiciliaires faites pour soulager les Parisiens qui mouraient de faim pendant le siége. On y trouva du blé, du biscuit, des viandes salées, pour plusieurs années. [Journal de Henri IV, tom. I, pag. 62.]

28.

1595. Arrêt du parlement de Dijon, qui bannit les jésuites de son ressort, pour les mêmes motifs que les parlemens de Paris, de Rouen et de Toulouse. (*Voy.* 8 janvier, 3 février, 21 mars et 29 décembre). [De Thou, liv. CXII.]

Digitized by Google

29.

1639. Le père VAILLANT, publie son *Traité des Péchés*, dans lequel, entre autres, on trouve cette phrase : « Oui, la concupiscence n'est mauvaise, ni d'elle-même, ni en elle-même, et c'est-là une vérité de foi. » [Parall., pag. 139.]

30.

1640. Le père SIRMOND soutient publiquement qu' « il ne nous est pas tant commandé d'aimer Dieu, que de ne pas le haïr... que le premier commandement n'oblige à rien en particulier, etc., etc., etc. » [Hist. Ec., tom. XI, pag. 333.]

Digitized by Google

JUILLET.

1.

1641. Le père Fonséca, recteur de Grenade, fait, en une nuit, creuser un canal et bâtir un moulin, qu'un notaire, avec plus de vingt témoins, à la dévotion des jésuites, attestent avoir vu moudre sans contradiction. Les habitans, à leur réveil, détruisent le moulin et comblent le canal. Le recteur, muni de son acte, en fait mettre en prison plusieurs qui, contre son attente, sont élargis, tandis qu'il est lui-même emprisonné et condamné aux dépens. [Morale Pratique, tom. I, pag. 241.]

2.

1641. Les pères Cluniac et Marsan, le premier prédicateur, et le second régent à Angoulême, sont convaincus de passer les nuits à faire de la fausse monnaie. [Polit. des jésuites, pag. 199.]

Digitized by Google

3.

1733. Le père de SULPONT prêche à la Flèche, et traite les magistrats du royaume et les ministres de « partisans ou fauteurs d'hérésie, qui soutiennent ou ménagent une vile poignée de prêtres révoltés, unis à deux ou trois évêques insensés ou ignorans. » [Nouv. Eccl., pag. 180.]

4.

1733. Le père GIRARD, connu par le scandale de ses liaisons avec la Cadière, meurt en odeur de sainteté, suivant le père Montigni; et, selon le père Colonia, avec son innocence baptismale. [Biblioth. Jansén., pag. 235; Nouv. Eccl., pag. 189.]

5.

1728. La congrégation de l'*Index*, supprime la théologie du père MARINI, imprimée à Venise. Il y enseignait qu' « un homme accusé en justice... peut tuer son accusateur,

Digitized by Google

et même son juge. » Ce jésuite, pour prouver que le nombre des élus est plus grand que celui des réprouvés, citait, pour exemple, sa société. [Just. id., pag. 25; Nouv. eccl., pag. 176.]

6.

1723. Le père MERAC est étranglé et brûlé à Pékin, pour avoir voulu détrôner l'empereur Yumcin, qui ne se montrait pas si favorable aux jésuites que son père Camhi. Ses confrères sont exilés à Canton. [Anecd. de la Chine, tom. V.]

7.

1651. Le père DEMINGER, recteur de Fribourg, mande à celui de Saint-Morand qu'au moyen d'un vase de cristal, de la valeur de dix ducats, il se rendra l'auditeur de Brissac favorable dans l'usurpation du prieuré du dit Saint-Morand. [Morale prat., tom. I, pag. 125.]

Digitized by Google

8.

1705. Le père MATIN soutient, à Louvain, que « la crainte de l'enfer peut par elle-même bannir toute volonté, même intérieure, de pécher mortellement. » [Parall., pag. 34.]

9.

1696. Le père SLAUGHTER soutient, à Liége, comme « une vérité incontestable qu'il n'est pas nécessaire d'apporter au sacrement de pénitence cette contrition parfaite qui renferme un amour de Dieu par dessus toutes choses.... l'attrition même, connue pour telle, suffit..... et la doctrine qui assure qu'elle est suffisante, une morale certaine. » [Parall., pag. 32.]

10.

1696. Le père de MEYER soutient, à Louvain, une thèse où il avance que « la contrition imparfaite, conçue par la seule crainte de l'enfer peut exclure positivement toute vo-

Digitized by Google

lonté de pécher. [Ibid., pag. 33.]

11.

1756. Le père FRESLAU prêche sur la grâce, à Brest, et dit : «L'homme est maître de son sort; la grâce est toujours prête à seconder ses désirs ; pour être sauvé, il n'a qu'à le vouloir : car Dieu... s'accommode à ses inclinations.»[Nouv. eccl. de 1757, pag 94.]

12.

1642. Les ouvrages du père BAUNI sont condamnés à Mantes, par l'assemblée du clergé ; à Bordeaux, par l'archevêque, et à Paris, par la Sorbonne. On y trouve cette phrase sur la charité : « On peut vouloir du mal à son prochain, quand on y est poussé par quelque bon motif. » [Rec. de pièces, pag. 386.]

13.

1705. Le père VAN DER WOESTINE soutient, à Louvain, que « la crainte

Digitized by Google

servile est bonne, et qu'elle peut arrêter, non-seulement la main, mais encore la volonté, d'où il suit que le désir du crime n'est point un péché.» [Parall., pag. 34.]

14.

1643. Les pères de SEPTMAISONS et RABARDEAU calomnient la conduite de Saint-Cyran, dans des libelles, pour le rendre suspect à la princesse De Guéménée. [Hist. eccl., tom. XII, pag. 10.]

15.

1743. Le père CASSIAITA et ses confrères sont tous chassés de l'île de Malte, pour avoir accaparé des blés pendant la famine, et trompé le grand-maître en lui demandant des secours comme s'ils eussent eux-mêmes été sans pain. [Morale prat., tom. I, pag. 211.]

16.

1644. Le père MARMOL, consulté

Digitized by Google

sur un partage d'avis, au sujet des contributions demandées par le roi d'Espagne, à la ville de Grenade, répond aux uns et aux autres qu'ils pécheraient mortellement en payant ces contributions. On lui demande son avis par écrit. Il s'y refuse, parce que « ce n'est point l'usage de la société de signer des avis qui ne sont point agréables aux rois et aux princes.» [Ibid., pag. 210.]

17.

1644. Le père ESCOBAR publie sa *Théologie morale*, où se trouvent rassemblées toutes les opinions relâchées de ses confrères. Il se demande entre autres, « si celui qui est proscrit par le pape, peut être tué par toute la terre? — Oui, répond-il, parce que la juridiction du pape s'étend par toute la terre. » [Rec. de pièces, pag. 390 et 393.]

18.

1644. Le père CAUSSIN publie son

Digitized by Google

Apologie, où, parlant de la doctrine du père Héreau, qui permet les homicides, les avortemens, les meurtres des rois, etc., etc., blâme ce jésuite de « n'avoir pas considéré.... qu'il y a des disputes qui seraient bonnes en Italie et en Espagne, qui prennent un tout autre visage en France. » [Not. sur la dénonc., pag. 218.]

19.

1645. Le père d'AVILEZ, provincial d'Andalousie, et le recteur de Séville, font perdre aux créanciers de ce collége plus de deux millions. On trouve, dans l'examen de leurs livres, que, depuis trente-neuf ans, ils donnaient, par forme d'aumône, 300 ducats par an, au lieu de 3,300 ducats que leur dotation les obligeait à donner aux pauvres. [Morale prat., tom. I, pag. 188.]

20.

1645. Le père DICASTILLE donne publiquement des préceptes de ré-

Digitized by Google

volte. « La guerre, dit-il, est défensive... lorsqu'on l'entreprend pour la défense de la vie... ou des biens ; il est permis, à qui que ce soit, de l'entreprendre... d'autorité privée. » [Rec. de pièces, pag. 391.]

21.

1656. Mort du père PIROT, auteur d'une *Apologie* condamnée par Alexandre VII, où, parlant de ceux de sa société qui ont écrit contre l'autorité ou la vie des rois, il dit que, « dès là qu'une opinion est probable, elle est si assurée qu'on ne court point risque de se damner en la suivant. » [Ibid., pag. 398.]

22.

1645. Le père SÉGUIN publie un libelle intitulé : *Sommaire de la Théologie de l'abbé de Saint-Cyran et de M. Arnaud.* Il y prétend que « l'église est attaquée au cœur ; et qu'il faut joindre l'épée royale à celle de l'église pour exterminer ce mons-

Digitized by Google

tre de nos jours. » [Hist. eccl., tom. XII, pag 13.]

23.

1710. Le père RAYÉ soutient, à Anvers, que « l'attrition conçue par la seule crainte de l'enfer, sans aucun véritable amour formel et explicite de Dieu, suffit pour obtenir la justification dans le sacrement.» [Parall., pag. 32.]

24.

1646. Le père AVENDANUS prêche et se répand en invectives contre Innocent X, qui, pour remédier aux abus de la société, avait publié une bulle à laquelle les jésuites étaient tenus de se soumettre *ipso facto*, sous peine d'excommunication. [Not. sur la dénonc., pag. 171.]

25.

1589. Le maréchal de Matignon, gouverneur de Guyenne, après avoir dissipé la sédition de Bordeaux, fait

Digitized by Google

pendre deux des rebelles qui découvrent que la conjuration avait été ourdie par les jésuites; qu'on était convenu d'envahir la maison du maréchal, de le poignarder, et d'exposer son cadavre aux yeux du public, pour forcer la garnison du château à se rendre, etc. Le maréchal, pour ne pas déshonorer le clergé, en punissant de la corde des ecclésiastiques, se contente de chasser les jésuites de Bordeaux. [De Thou, liv. VIC.]

26.

1648. Les pères SCHILDER et HUMBERT DE PRÉCIPIAN soutiennent, à Louvain, qu'«on accomplit le commandement de Jésus-Christ par une communion sacrilége, aussi bien que par un baptême sacrilége.» [Parall., pag. 63.]

27.

1648. Le père CASTILLON est interdit par l'archevêque de Paris, pour

Digitized by Google

le scandale de ses intrigues. [Hist. eccl., tom. XII, pag. 426.]

28.

1611. Mort, au Pérou, du père PINNA, chassé, en 1555, de Saragosse, avec ses confrères, pour avoir usurpé les biens de ses voisins, et bravé les censures du grand-vicaire de cette ville. [Hist. des Jés., liv. III; Hommes ill., pag. 294.]

29.

1566. La Sorbonne censure, et le parlement de Paris fait brûler un livre du père MOYA, confesseur à la cour d'Espagne, où ce jésuite autorise « le vol, l'homicide, la simonie, l'usure, la calomnie, l'inceste, la sodomie, le régicide, etc., etc. » Ce livre avait pour titre : *Ame Dœus Guimeneus.* [Hist. eccl., tom. X, pag. 46.]

30.

1745. Le conseil souverain de Brabant, dominé par les jésuites,

Digitized by Google

donne gain de cause au père JANSSENS, confesseur à Bruxelles, auquel la dame Justidavis, sa pénitente, épouse du sieur Rombaud de Viane, réclamait un dépôt authentiquement constaté, de 630 mille livres. Le sieur Viane est condamné aux dépens. [Causes cél. des Jés., pag. 167.]

31.

1556. Mort d'IGNACE DE LOYOLA, fondateur de la société de Jésus, et *qui avait mérité de l'être*, dit un de ses disciples, « parce qu'il avait eu l'intention de tuer un mahométan. » [Hist. des Jés., liv. I, II et III; Hommes ill., pag. 1.]

Digitized by Google

AOUT.

1.

1757. Les pères FABRI et MONCLAR font soutenir, à Marseille, des thèses où l'on justifie la doctrine de la société sur l'usure, la simonie, etc. M. Dubelloy, évêque de cette ville, est obligé de prendre des mesures sévères pour faire cesser ce scandale, que les jésuites trouvaient chaque jour moyen de renouveler, en éludant les défenses du prélat. [Nouv. eccl., pag. 205.]

2.

1649. Le père ALBY accuse M. Puys, curé de Saint-Nizier, à Lyon, de s'être rendu « scandaleux par ses galanteries, d'être suspect d'impiété, enfin digne du feu, » parce que ce curé avait traduit en français le livre d'un capucin, sur les devoirs des chrétiens à leurs paroisses, contre

Digitized by Google

ceux qui les en détournent. [Pascal, XV. lettre prov.]

3.

1650. Le père SECLIN, recteur de Gand, le père DE BYE et un autre jésuite donnent à maître Hippolyte Braëm, licencié en droit, un passeport, par lequel, moyennant 200 mille florins, ils le mettent sous la protection de leur société, lui promettent de le défendre contre les puissances infernales, et de le faire présenter, après la mort, au chef des apôtres, par leur fondateur Ignace. [Archives de Flandre.]

4.

1728. Le pape Benoît XIII, n'ayant aucun égard aux justes réclamations des autorités du canton de Lucerne, qui voulaient s'opposer aux usurpations du clergé, le magistrat de Lucerne chasse les jésuites de cette ville et ferme leur collége. [Hist. des Papes, tom. V, pag. 556.]

Digitized by Google

5.

1651, Le père NOUET, recteur d'Alençon, persécute M. Lenoir, qui avait montré de l'opposition à la morale relâchée des jésuites. En 1645, il avait parlé avec si peu de respect des évêques approbateurs du livre *de la fréquente communion* que l'assemblée du clergé l'obligea à en demander pardon à genoux, et à rétracter, en chaire, les excès auxquels il s'était laissé entraîner. [Hist. du Jansén., tom. I, pag. 406 à 481.]

6.

1562. Arrêt du parlement de Paris, qui, jugeant l'appel comme d'abus, interjeté par le procureur-général, des bulles, brefs, constitutions et autres réglemens de *la société se disant de Jésus*, fait défense aux soi-disant jésuites, et à tous autres de porter l'habit de la société, de vivre sous l'obéissance au général, et aux constitutions de ladite société, et d'en-

Digitized by Google

tretenir aucune correspondance directe ou indirecte avec le général et les supérieurs de cette société, ou autres par eux préposés; enjoint aux soi-disant jésuites de vider les maisons de ladite société, leur fait défense de vivre en commun, etc.. etc. [Arrêt de la cour de parlem.]

7.

1652. Le père LABBÉ, convaincu d'avoir cité, comme de Saint-Augustin, des passages qui n'en sont pas, et d'avoir falsifié Jansénius, se justifie en disant qu'« il a écrit à la façon des poètes. » [Hist. des Jansén., tom. II, pag. 79.]

8.

1652. Le père BUSEMBAUM soutient publiquement que « toutes sortes de personnes ont un plein-pouvoir de se défendre par toutes les voies possibles; de tuer qui que ce soit, lorsqu'on peut en appréhender du tort, soit dans ses biens, son honneur ou

Digitized by Google

sa vie. » [Rec. de pièces, pag. 392.]

9.

1729. Mort du père DEQUET, procureur du noviciat des jésuites à Paris. Il s'était fait faire une donation de tous les tableaux d'un de ses pénitens nommé Tardif, et en enleva cent un du vivant du donateur. Mais, à la mort de celui-ci, les héritiers firent un procès aux jésuites qui furent condamnés à la restitution et aux dépens. [Nouv. eccl., pag. 136.]

10.

1654. Le père PINTHEREAU affirme publiquement que « la doctrine qui enseigne qu'il n'est pas tant commandé d'aimer Dieu que de ne pas le haïr est une sainte doctrine, et qu'il n'appartient qu'aux impies de la combattre. » [Parall., pag. 41.]

11.

1656. Le père MASCARENHAS fait imprimer un ouvrage dédié à la sainte

Digitized by Google

Vierge, et qui contient une foule de maximes séditieuses, immorales et obscènes. Il y déclare qu'il n'enseigne que ce qu'il a appris d'elle, comme de sa maîtresse, et qu'elle lui a inspiré de le composer. [Théol. morale des jés., pag. 302.]

12.

1588. Les Hongrois et les Transylvains ne pouvant plus supporter les violences des jésuites qui foulaient aux pieds ce qui leur restait de liberté, et qu'ils soupçonnaient de vouloir établir l'inquisition, à la faveur et par l'autorité du souverain que les pères avaient séduit, recourent au dernier remède : ils chassent les jésuites. [Préf. de l'Hist. des troubles de Hongrie.]

13.

1728. Les religieuses Franciscaines de Barleta, dans la Pouille, piquées de l'ingratitude des jésuites, les chassent elles-mêmes du collége que ces pè-

Digitized by Google

res avaient bâti sur un terrein qu'elles leur avaient abandonné. Le cardinal Lescari ayant rendu compte de cette affaire au pape, celui-ci en rit beaucoup, et dit qu'il était bien surprenant que de simples filles eussent eu la hardiesse de chasser les jésuites de chez elles pendant que les hérétiques, les Goths, les Turcs et les Tartares, n'avaient jamais osé l'entreprendre. » [Nouv. eccl., pag. 181.]

14.

1621. Le père BERCHMAN meurt un an après avoir souscrit et signé de son sang un vœu par lequel il s'oblige à défendre l'*Immaculée Conception*, et déclare, avant de mourir, qu'il n'a jamais offensé Dieu, pas même véniellement. » [Hommes ill., pag. 371.]

15.

1659. Le père BABOT se met à la tête de prétendus solitaires de Paris, associés à des fanatiques connus sous le nom d'ermites de Caen, qui au

Digitized by Google

sortir de la sainte table parcourent les rues en criant que « le monde périra bientôt si l'on n'extermine pas les jansénistes. » [Hist. eccl., tom. XI, pag. 139.]

16.

1660. Le père GALLICIER traite en chaire le parlement et l'université de Bordeaux d'ennemis de l'Eglise, parce qu'ils avaient approuvé *les Provinciales* de Pascal, et les menace d'« apprendre à leurs dépens que les jésuites sont pour punir ceux qui ont la témérité de donner la moindre atteinte à la foi de l'Eglise. » [Hist. du jansén., tom. II, pag. 459.]

17.

1661. Le père de RHODEZ soutient que « si quelqu'un commet un adultère ou homicide, en faisant même réflexion sur la malice ou grièveté de ces actions, mais seulement d'une manière imparfaite, il

Digitized by Google

ne fait qu'un péché véniel. » [Parall., pag. 26.]

18.

1663. Le père FERRIER, médiateur dans le projet d'accommodement entre les augustins et les jésuites, oblige, par sa mauvaise foi, l'évêque de Comminges à abandonner la négociation. [Hist. eccl., tom. XI, pag. 208.]

19.

1663. Le père TRIGAULT, autorisé par le pape à faire traduire, par ses confrères, l'Ecriture-Sainte en langue chinoise, assemble le sanhédrin d'Asie, qui décide que « l'entreprise est longue, difficile, périlleuse et peu nécessaire. » [Morale pratique, tom. II, pag. 354.]

20.

1665. Les pères SCHALL, MARTINIUS et FIGUERO subjuguent telle-

Digitized by Google

ment l'empereur de la Chine, qu'ils sont créés mandarins du premier ordre. Le père Schall est principalement anobli jusqu'à son trisaïeul. [Ibid., pag. 388.]

21.

1668. Le père FUCITI, persécuteur des missionnaires de la Cochinchine, se répand en injures contre l'évêque de Bérithe, et le sieur Haingnès, qu'il traite d'usurpateurs, d'hypocrites, etc., parce qu'il n'avait pu réussir à livrer Haingnès à l'inquisition de Goa. [Ib., tom. III, pag. 447.]

22.

1671. Mort du père LEMOINE, auteur de *la Dévotiou aisée*, ouvrage dans lequel il enseigne qu'il y a une dévotion pour les dames, inconnue du commun des chrétiens...; que le chemin du ciel est jonché de roses et bordé de jasmin...; qu'il peut être permis aux dames et demoiselles de se parer et d'avoir des amans,

Digitized by Google

pourvu qu'elles aient une opinion probable qu'elles ne succomberont point, ou que leur faute pourra se réparer. [Polit. des Jés., pag. 181; Parall., pag. 203.]

23.

1756. Le père MAXUEL, professeur de théologie à Rouen, est condamné, par arrêt du parlement de cette ville, à dix livres d'amende, à un bannissement de neuf ans hors de la province, et ses cahiers sont brûlés par la main du bourreau, pour avoir attaqué la doctrine du clergé de France, de 1682, sur les libertés de l'église gallicane, doctrine qui, selon lui, ne doit son origine qu'à des temps *de troubles et d'orages*. Il n'alla cependant pas jusqu'à en traiter les auteurs d'*esprits brouillons*. [Nouv. Eccl. de 1757; arrêt du parlement.]

24.

1668. Le père BOUHOURS publie plusieurs libelles contre les solitaires

Digitized by Google

de Port-Royal, qui lui prouvent que l'un de ces pamphlets, contient, de compte fait, cent vingt calomnies. [Hist. Eccl., tom. XII, pag. 321.]

25.

1670. Le père Fabri, fait reparaître son *Apologie morale de la société*, condamnée par plusieurs papes. La cour de Rome le condamne de nouveau, quoique revêtue de l'approbation d'un provincial, et de neuf théologiens. [Désomo. la doctr. des jés., pag. 174.]

26.

1541. Mort du père Cordure, dont les sermons faisaient grand bruit à Padoue et à Venise. Ignace qui était à Rome, et qui allait dire la messe pour le malade, s'arrête sur le pont de Sixte, et dit à son compagnon : Retournons : Cordure est trépassé ; et écrit au père le Fèvre, qu'un dévot personnage a vu les anges emporter

Digitized by Google

son âme au ciel. [Hommes illustres, pag. 68.]

27.

1590. Sixte-Quint ayant dressé une bulle, pour forcer la société d'Ignace à quitter le nom de *jésuites*, et à prendre celui d'*ignaciens*, ceux-ci instituent des *litanies*, dans tout l'ordre, pour demander à Dieu des secours contre le pape. Ces litanies, au rapport du jésuite François Suarez, eurent tant d'effets, que le pape en mourut le 27 août. En mourant il accusa les jésuites de l'avoir empoisonné. [Théoph. Eug. aux pieds du pape, pag. 75; vie de Sixte-Quint, par LETI.]

28.

1667. Mort du père MAINBOURG. Ce jésuite fut flétri par sentence de l'officialité de Paris, qui l'obligea de faire, en chaire, amende honorable, de la manière injurieuse dont il avait

Digitized by Google

parlé des curés de Paris. [Hist. Ec., tom. XII, pag. 293.]

29.

1673. Le père ACOSTA s'oppose à l'exécution des bulles de Clément IX et de Clément X, qui, pour mettre fin aux intrigues des jésuites, avaient établi des vicaires apostoliques à la Chine. Le père ACOSTA déclare, en outre, qu' « ils sont résolus à ne recevoir aucune bulle des missionnaires français. » [Morale prat., tom. III, pag. 453.]

30.

1677. Le père AUDRY, soutient publiquement que « le péché d'un homicide grief que l'on commet avec attention à la raison, sans connaître que ce soit une offense de Dieu, n'est point incompatible avec un acte parfait d'amour de Dieu : donc ce n'est point un péché mortel. » [Hexapl., pag. 71.]

Digitized by Google

31.

1679. Le père La Chaise, confesseur de Louis XIV, sollicite une lettre de cachet, auprès de son royal pénitent, contre Pelletier Destouches, qu'il savait avoir remis quelqu'argent à l'évêque de Pamiers, Caulet, réduit à la misère par la saisie de son temporel, au sujet de la régale. « Non, lui répond ce prince, il ne seraps dit que, sous mon règne, quelqu'un ait été puni pour avoir fait l'aumône. » [Hist. Eccl., tom. X, pag. 432.]

Digitized by Google

SEPTEMBRE.

1.

1681. Le père PRESTON enseigne qu'avec l'ignorance, on est dans l'impuissance de pécher. « Oui, dit-il, pourvu que l'on n'ait aucune connaissance de la Divinité, il sera impossible que l'on pêche. » [Parall., pag. 8.]

2.

1682. Le père BESCHEFER, supérieur des jésuites au Canada, est couvert de confusion par un sauvage qui, parlant au nom des nations iroquoises, à M. de la Barre, gouverneur, lui déclare qu'« elles ne veulent plus chez elles des jésuites, parce que ces grandes jaquettes n'y viendraient point s'il n'y avait chez elles ni femmes, ni castors. » [Disc. prélim. de l'Hist. des Jés., pag. lvij.]

Digitized by Google

3.

1683. Le père ORTEGA, excommunié par l'archevêque de Marseille, pour avoir refusé d'obéir à une sentence qui le condamnait à rendre compte d'une tutelle considérable dont il s'était chargé, trouve moyen de faire chasser et bannir ce prélat, et se fait relever de son excommunication. [Morale prat., tom. III, pag. 251.]

4.

1684. Le père LESSEAU avance publiquement qu' « on n'est point obligé d'aimer Dieu, ni les jours de fêtes, ni à l'article de la mort... Que les femmes ne péchent point mortellement lorsqu'elles s'habillent avec immodestie. » [Parall., pag. 51 et 200.]

5.

1685. Le père GUILLORÉ, l'un des premiers apôtres du Quiétisme, tombe dans les excès les plus scandaleux de

Digitized by Google

la débauche. [Hist. ecclés., tom. XIII, p. 309.]

6.

1734. Le père GOLENVAUX, pour acquérir le droit de haute justice aux jésuites de Muneau, fait construire une prison dans l'enceinte de leur prieuré, et y fait ensuite lever une potence, à la construction de laquelle il emploie Philippe et Thomas Signorel, frères, qu'il y fait pendre ensuite sans forme de procès. Leur mémoire fut réhabilitée par arrêt de la cour souveraine de Bouillon, qui ordonna en outre la destruction de la prison et de la potence. [Nouv. eccl. de 1736, pag. 69.]

7.

1687. Le père MUSNIER soutient, à Dijon, que, « pour pécher théologiquement, il faut actuellement penser à Dieu; qu'autrement, c'est à la vérité un péché philosophique contraire à la raison, mais non pas théologi-

Digitized by Google

que, ni offensant Dieu. [Annal. histor., pag. 249.]

8.

1713. Le père LETELLIER entreprend, en 1689, de répondre aux deux premiers volumes de la *Morale pratique*. Son ouvrage est décrié partout, et censuré à Rome. *La sincérité de la bouche et du cœur*, regardée, par ce jésuite, comme *le plus grand des vices*, le met en crédit dans la société qui, en 1709, le donne pour confesseur au roi, en remplacement du père La Chaise. Il se sert de son influence pour obtenir la bulle, de ce jour, si favorable aux jésuites, donnée par Clément XI. [Hist. eccl., tom. XII, pag. 264; Not. sur les sacr., pag. 465.]

9.

1688. Le père PUGEAN avance, à Clermont, en Auvergne, que « le péché philosophique (la Sodomie si commune parmi les jésuites) même grief,

Digitized by Google

commis sans advertance à Dieu, ne mérite point la peine éternelle. » [Annal. histor., p. 249.]

10.

1689. Les pères BLONDEL et EBERSON prouvent l'impossibilité de pécher, en soutenant, à Liége, qu' « il est nécessaire, pour pécher, d'avoir quelque connaissance de la nature de Dieu. » [Parall., pag. 8.]

11.

1691. Les pères DAREL et SKINNER professent d'une manière plus positive encore, la même doctrine que les précédens. [Ibid., p. 24.]

12.

1692. Le père VAUDRIPONT s'immortalise dans sa société, par les insignes fourberies qui rendent ses confrères maîtres de l'université de Douai. Ceux-ci y ajoutent, de leur part, des lettres de cachets contre ceux qui leur

Digitized by Google

sont opposés. [Hist. eccl., tom. XIII, pag. 378.]

13.

1693. Le père de MAES décide, à Louvain, qu' « il ne faut ni refuser, ni différer l'absolution à un pécheur qui... ne veut pas quitter l'occasion du péché mortel. » [Parall., pag. 79.]

14.

1693. Les pères SABRAN et STÉPHANI, soutenus d'un régiment luthérien, chassent, du séminaire de Liége, les ecclésiastiques qui le dirigeaient, se rendent maîtres de leur maison et s'y établissent. [Hist. eccl., tom. XIII, pag. 436.]

15.

1693. Le père KARASCOUET enseigne, à Caen, qu' « il n'est point évident que la religion catholique soit la vraie religion.... Connaissez-vous, dit-il, assez tous les pays.... pour sa-

Digitized by Google

voir que la religion catholique est la religion véritable? » [Préf. des Mœ., pag. vj.]

16.

1697. Le père GLETHLÉ, confesseur de l'électeur de Cologne, prince-évêque de Liége, abuse de la confiance de ce prélat, en donnant, sous son nom, des mandemens remplis de calomnies. L'évêque, informé de ces manœuvres, désavoue son confesseur, qui apostasie quelque temps après. [Hist. eccl., tom. XIII, pag. 437.]

17.

1699. Le père TACHARD, supérieur de Pondichéri, fait excommunier, par l'évêque de Meliapour, son confrère, le père Esprit de Tours, supérieur des capucins, qui voulait faire usage du rescrit de la Propagande, portant le rétablissement des capucins dans la cure des Malabares, que les jésuites leur avaient enlevée, et dit aux Indiens que, « quand le pape viendrait à

Digitized by Google

Pondichéri pour y faire observer ses décrets, il encourrait l'excommunication. [Hist. eccl., tom. XII, p. 242.]

18.

1699. Le père BONANNI publie son livre des *Médailles*; il y cite avec affectation l'acte de Sixte-Quint contre Henri IV et le prince de Condé, ainsi que les *monitoires* envoyés en France par Grégoire XIV, et le bref de Clément VIII, où ce papetraite Henri IV de *tyran*. [Rec. de pièces, p. 400.]

19.

1592. Les jésuites sont chassés du Japon par l'empereur, qui avait découvert trop tard leur fourberie envers le roi d'Arima, leur bienfaiteur. Ils avaient, par leurs menées, noirci ce dernier aux yeux de l'empereur, qui lui avait fait couper la tête ainsi qu'à son ministre. L'édit qui les chasse est conçu dans les termes les plus infamans pour leur conduite. [Morale prat., tom. Ier, pag. 215 à 217.]

Digitized by Google

20.

1700. Les pères LECONTE et GABIEN publient un ouvrage dans lequel ils représentent les Chinois comme un peuple chez lequel le culte du vrai Dieu s'est conservé plus de deux mille ans, etc., etc. Cet ouvrage est censuré par la Sorbonne. [Hist. ecclés., tom. XII, pag. 661; Hexapl., pag. 117.]

21.

1701. L'évêque de Saint-Thomé, jésuite, porte processionnellement à Pondichéri, un morceau de l'habit de saint François-Xavier, placé dans un ostensoir, devant lequel il fait prosterner le peuple. [Norb., part. 1re, liv. 1er, pag. 64.]

22.

1703. L'évêque d'Arras censure la *Théologie morale* du père GOBAT, dans laquelle se trouvent trente-deux propositions subversives de toute morale.

Digitized by Google

[Hist. eccl., tom. XII, pag. 191.]

23.

1590. Mort du père BOBADILLA, qui, en 1547, était aumônier des troupes du pape, auxiliaires de celles de l'empereur. Son ardeur guerrière lui fit courir plus d'un danger, mais ses intrigues le firent chasser avec mépris de ses fonctions d'aumônier, et successivement de plusieurs villes où il alla prêcher. [Hist. des jés., liv. II; Homm. ill., pag. 58.]

24.

1704. Le père BONUCCI soutient publiquement que « l'incontinence secrète n'est pas une chose mauvaise par elle-même, en tant qu'on n'a pas formellement l'intention de commettre un péché, et ainsi, ajoute-t-il, de plusieurs impudicités de cette nature. » [Parall., pag. 16.]

25.

1742. Mort du père FERRAND. Ce

Digitized by Google

jésuite avait fait faire plusieurs testamens à une de ses pénitentes, contenant, entre autres dispositions, le projet d'une mission tous les trois ans à Niort. A la mort de cette femme, le père recteur et le père Ferrand mettent son héritière hors de sa maison, et enlèvent une grande partie de ses effets et de ses titres. Les tribunaux sont saisis, les testamens déclarés nuls, et les jésuites condamnés à des dommages-intérêts. [Proc. cont. les jés., pag. 87.]

26.

1705. Le père FRANCOLIN fait imprimer, sous les yeux de Clément XI, son *Clerc romain*, ouvrage dans lequel il rassemble tous les excès des casuistes sur l'administration de la pénitence, excès déjà condamnés à plusieurs reprises. [Parall., pag. 83.]

27.

1540. Les jésuites s'engagent, par un quatrième vœu, à obéir au pape

Digitized by Google

en toute chose, et obtiennent de Paul III la bulle de ce jour, qui approuve leur ordre, que ce pape fixe à 60 profès. [Hist. des jés., liv. Ier.]

28.

1708. Le père GRIMALDI, procureur des jésuites, obtient de l'empereur de la Chine, le bannissement des missionnaires opposés à l'idolâtrie; et l'emprisonnement de M. de Tournon qui, en 1706, avait déclaré ce jésuite incapable, vu ses usures, de posséder aucun emploi. [Préf. des anecd., p. XVII et suiv.; Anecd., tom. II, pag. 6 et 10.]

29.

1708. Le père FRIZON, jésuite français, publie la vie et l'apologie de Bellarmin, et y soutient que « les catholiques anglais ne pouvaient, sans se rendre coupables devant Dieu et rebelles à l'église, obéir à Jacques Ier, leur roi », qui n'exigeait d'eux que le même serment prescrit aux sujets

Digitized by Google

du roi de France. [Rec. de pièces, pag. 403.]

30.

1586. Le père BALLARD est pendu et éventré à Londres, pour avoir excité Babington à assassiner Elisabeth, reine d'Angleterre. « Oter la vie à Élisabeth, lui disait-il, c'est comme si vous l'ôtiez à un profane.... vous vous assurez une gloire immortelle. » [De Thou, liv. LXXXVI.]

Digitized by Google

OCTOBRE.

1.

1611. La Sorbonne censure trois sermons sur la béatification d'Ignace de Loyola, traduits de l'espagnol par le père SOLLIER. [Vie de Richer, liv. II, n° 5.]

2.

1711. Le père CROEZ, catéchiste de la paroisse de Saint-Gery, à Bruxelles, enseigne aux enfans que, « si le pape disait qu'il y a trois Dieux, on serait obligé de le croire. » [Not. du rec. de poés. sur la Constitution, pag. 189.]

3.

1713. Le père DUPERRAY enseigne, aux séminaristes de Séez, que « c'est une erreur de croire que nous sommes obligés de rapporter toutes nos actions à Dieu. » [Probl. hist., pag. 163.]

Digitized by Google

4.

1713. Le père Osorio, auteur d'une foule de barbaries et de sacriléges commis à la Chine, est trouvé étranglé dans sa chambre, où il s'était renfermé avec un inconnu qu'on y vit bien entrer, mais qu'on n'en vit pas sortir. [Rel. abrég. de la Chine; anecd., tom. I, pag. 91.]

5.

1606. La république de Venise bannit les jésuites de ses états, pour avoir excité plusieurs séditions, en blessant l'honneur de la république par leurs prédications, et condamné la forme du gouvernement. [Amél. de la Houss., tom. II.]

6.

1716. Le père Hervieux, prédicateur à Tours, se rend en butte à la haine des dominicains, et est obligé, par leur influence, de rétracter en chaire ce qu'il avait dit de saint Domi-

Digitized by Google

nique, qu'il avait représenté comme ayant vendu l'évangile. [Ord. des gr. vic. de Tours.]

7.

1717. Le père SANA, médecin à la Chine, publie que ses confrères permettent de jurer, à la troisième lune, le serment de fidélité au nom du diable, et que la bulle *ex illâ die*, qui, sous peine d'excommunication, défend aux missionnaires de permettre ce serment à leurs néophites, « ne vient pas de Rome, mais d'Amsterdam. » [Lettr. de M. Favre, p. 76.]

8.

1649. Mort du père LAMI, auteur d'un traité *de justicia et jure*, censuré par la faculté de théologie de Louvain. On y trouve, entre autres, qu'« un ecclésiastique et un religieux peuvent tuer ceux qui menacent de les calomnier. » [Parall., pag. 105.]

Digitized by Google

9.

1578. Le roi de Portugal, qui avait été élevé par les jésuites, les chasse néanmoins de sa cour, parce que, maîtres du royaume pendant sa minorité, ils avaient tout bouleversé, et anéanti le commerce dont ils avaient usurpé le monopole. [De Thou, liv. LXV.]

10.

1579. Le pape Grégoire XIII, fonde, en Angleterre, une mission, toute composée de jésuites. Ces pères travaillaient avec un zèle tellement imprudent, qu'ils sont découverts, et que leurs intrigues et leurs cabales ne peuvent empêcher leur expulsion du territoire britannique. [Hist. des Papes, tom. V.]

11.

1718. Les pères de BRIELLE et de BERRY, sont dénoncés à l'archevêque de Reims, pour une foule d'erreurs

Digitized by Google

et de principes infâmes qu'ils avaient dictés à leurs élèves en théologie, sur l'ignorance, la probabilité, la sanctification des dimanches et fêtes, le jeûne, la grâce, le droit des évêques, etc., etc. Le prélat, pour éviter le scandale, anéantit la plainte, et sauve ainsi les coupables; mais la dénonciation fut imprimée, et les jésuites n'y répondirent pas. [Dénonc. à l'archev. de Reims.]

12.

1720. Le père LAUREATI, visiteur des jésuites à la Chine et au Japon, persécute Mezzabarba, patriarche d'Alexandrie, et l'empêche, par mille fourberies, d'accomplir sa mission. [Anecd., tom. IV, pag. 11.]

13.

1720. Le père FAN se distingue, à la Chine, par son orgueil, ses impostures, et son déchaînement contre le pape. « Qui est donc ce pape, disait-il, qui n'a pas su commander aux

Digitized by Google

Anglais et aux Hollandais, et qui prétend commander à la Chine? Nous y trouverons un bon remède. » [Ibid., pag. 108.]

14.

1721. Le père SIMONELLI, missionnaire à la Chine, se répand en invectives contre Clément XI. « Le pape, dit-il, irritera tant la compagnie, qu'à la fin, il l'obligera de faire voir au monde ce qu'elle peut. » [Ib., pag. 147.]

15.

1721. Le père DAUBENTON, confesseur du roi d'Espagne, conclut la paix avec la France, à la condition, expressément stipulée, que le roi de France prendra un jésuite pour confesseur. [Just., id., pag. 4.]

16.

1587. Le père PORSAN, chassé de France, en 1595, avec ses confrères, reparaît à Lyon, et, par une haine

Digitized by Google

feinte contre sa société, trompe les habitans, qui le mettent à la tête de leur collége; mais ses principes font découvrir l'imposture, et le parlement de Paris le décrète de prise de corps. [Merc. jés., pag. 528.]

17.

1721. Le père MAILLAT dit, à la Chine, en présence du légat : « La bulle *ex illâ die* est un décret impie que le pape n'a pu faire sans un grand péché, et dont on ne peut l'absoudre tant qu'il en exigera l'acceptation. Je suis prêt, ajoute-t-il, à soutenir cette proposition à Rome, et à la faire retentir aux oreilles du pape. » [Anec., tom. IV, pag. 224.]

18.

1721. Le père PERENNIN ajoute le vol aux persécutions qu'il exerce à la Chine contre les autres missionnaires, et dit, pour se justifier : « On ne peut voler en conscience selon la morale de l'Europe, je l'avoue; mais

Digitized by Google

suivant la morale de la Chine, je le nie. » [Ibid., pag. 336.]

19.

1722. Le père CHARLI, professeur de théologie à Rhodez, dicte à ses écoliers des propositions sur *le vol*, *le meurtre*, *l'usure, etc.*, contre vingt desquelles l'évêque rend une ordonnance qui les qualifient de la manière la plus infamante. On en jugera par celle-ci : « Il est permis de tuer..., pour vivre d'une manière honnête et convenable. » [Ordonn. de l'évêque de Rhodez, pag. 6 et 7.]

20.

1722. Le père CABRESPINE dicte à Rhodez un *Traité des actes humains*, qui motive aussi la censure de l'évêque, à laquelle le jésuite ne soumet point. [Hist. eccl., tom. XII, pag. 63.]

21.

1725. Le père CASNEDI fait pas-

Digitized by Google

ser en France son ouvrage intitulé : *Chrisis theologica*, où l'on trouve qu'il y aura des élus auxquels Jésus-Christ dira, au jour du jugement : Venez jouir du royaume qui vous est destiné, parce que vous avez tué, volé, blasphémé, etc., en croyant invinciblement que vous étiez obligés de le faire. » [Histoire eccl., tom. XII, pag. 69 ; Dénonc. de la doctr. des Jés., pag. 5.]

22.

1727. Le pere Morao, persécuteur des missionnaires et des légats du pape à la Chine, et ennemi déclaré du saint-siége, est étranglé, son corps jeté au feu et sa tête exposée en public, pour effrayer ceux qu'il avait soulevés contre l'empereur de la Chine. [Anecdotes, tom. V, pag. 66 ; Nouv. ecclés. de 1728, pag. 17.]

23.

1668. Le père Annat, confesseur

Digitized by Google

de Louis XIV, persécute Port-Royal et les jansénistes, brouille tout, sollicite le formulaire d'Alexandre VII, et s'oppose à la tranquillité que voulait rendre à l'Eglise le pape Clément IX, par une bulle confirmée en ce jour par le parlement de Paris. [Hist. eccl., t. X, XI et XIII; Ann. hist., p. 236.]

24.

1675. Le père CANDONNE, excommunié par l'évêque de Bérithe, pour sa désobéissance aux ordres du saint-siége, fait signifier un interdit à ce prélat, le déclare excommunié, ainsi que tous ceux qui ont reçu les sacremens de sa main. [Morale prat., tom. 3, pag. 461.]

25.

1728. Le père PECAUD, régent de rhétorique, à Castres, cherche à venger ses confrères, auxquels la confession avait été interdite, en composant une ode et un poëme où il fait parler la religion au roi, et le prie « de se servir du glaive qu'il a entre les mains

Digitized by Google

pour répandre le sang des nouveaux hérétiques. » Il désignait, sous ce titre, douze prélats, auteurs d'une lettre écrite au roi, en faveur de l'évêque de Senez. [Nouv. eccl., pag. 73 à 232.]

26.

1676. Le czar Pierre Ier chasse les jésuites de son empire, avec défense, sous peine de la vie, de jamais rentrer dans ses états, sous quelque prétexte que ce soit. [Abrég. de l'hist. eccl., tom. XIII, pag. 530.]

27.

1756. Le père CHEVALIER, procureur des jésuites de Caen, refuse, après y avoir consenti, de permettre, dans l'église des jésuites, le desséchement des blés avariés pour l'entretien des troupes. Menacés d'exécution militaire, les jésuites cèdent et abandonnent le procès que, dans leur sanhédrin, ils avaient décidé d'entreprendre. [Nouv. eccl. de 1757, pag. 20.]

Digitized by Google

28.

1730. Le père ROUSSELOT dit, sur la place Louis-le-Grand : « Il faut, pour mettre le parlement à la raison, abattre cinq ou six de ces têtes orgueilleuses et rebelles; le reste sera bientôt soumis. » [Ibid., pag. 192.]

29.

1757. Le père LAFOREST, professeur de théologie à Agen, est chassé par l'évêque, pour avoir refusé de rétracter cinquante propositions immorales et séditieuses, extraites d'un *Traité sur le droit et la justice* qu'il avait dicté à ses écoliers. Il fonde son refus sur ce que sa doctrine est enseignée dans plusieurs universités et même à Rome. [Ibid., p. 191.]

30.

1628. Le Châtelet fait brûler un libelle du père EUDEMON-JEAN, où ce jésuite soutient que « la France a fait une alliance impie avec les protestans

Digitized by Google

dans la guerre de la Valteline. »[Merc. Jés., pag. 725.]

31.

1730. Le père Dubois apprend, à une de ses pénitentes, à si bien contrefaire la possédée, que le peuple y est trompé. Ses confrères et lui débitent que, de neuf démons qui la tourmentaient, ils en ont chassé trois : *Jansénius, Quesnel* et *Rabuteau*, et lui font dire que sa possession vient d'avoir entendu la messe de ce dernier, et celle de *Vincent*, autre curé de Nevers, *appelant*. [Nouv. eccl., pag. 130.]

Digitized by Google

NOVEMBRE.

1.

1585. Sixte-Quint trouve fort mauais que les disciples d'Ignace prenent le nom de *jésuites*. Ce pape diait que toute l'Eglise doit fléchir le enou au nom de JÉSUS, et que, par onséquent, les papes, les empereurs, es rois et les princes, seraient obligés le s'abaisser devant les *Ignaciens*, 'il leur était permis de porter le nom le *jésuites*. Il fait part de son intenion au général *Aquaviva* qui, forcé l'obéir, consent à ce que l'ordre soit ppelé *la compagnie des Pères*, sans rien ajouter. [Epît. de Théoph. à Louis XIII, pag. 16.]

2.

1730. Le père TOURNEMINE avance, dans une mission, à Caen, qu'il n'est pas certain que l'évangile soit l'écriture sainte, ni que ce soit le même évangile que J.-C. a enseigné à ses

Digitized by Google

apôtres.... et conclut qu'il n'est pas de foi que l'évangile soit le véritable évangile. » [Probl. hist., pag. 107.]

3.

1730. Le père COTTIN, depuis directeur de la *Congrégation des Messieurs de Lyon*, fait le panégyrique de saint Irenée au séminaire de cette ville, et dit : « Tous les bons catholiques doivent prendre le flambeau, et aller brûler ceux qui, depuis si long-temps, travaillent à détruire la religion. » [Nouv. eccl., p. 133.]

4.

1731. Le père PAGÈS, procureur-général des jésuites à Rome, est relégué dans un désert près de Lorette, par la congrégation *super non nulli*, pour s'être approprié un fonds destiné au soulagement des personnages de la famille Justiniani, qui se trouveraient dans le besoin. [Nouv. eccl. de 1732, pag. 16.]

Digitized by Google

5.

1731. Le père RÉACAN, dogmatisant des religieuses dans un parloir, leur fait l'éloge du père Girard, séducteur de la Cadière, et compare son séjour à Toulon, à l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, et, six jours après, persécuté, et emprisonné. [Nouv. eccl. de 1731, pag. 264, et de 1732, pag. 83.]

6.

1731. Le père COURONNE, pour prouver *la nécessité de l'ignorance*, qui empêche invinciblement de pécher, cite, au séminaire de Séez, l'exemple de certains peuples, où les enfans, croyant rendre service à leurs pères, les font mourir pour les délivrer des incommodités de la vieillesse. [Ibid., de 1737, pag. 141.]

7.

1680. Les jésuites de Goa s'emparent, par fourberie, d'un lac aux en-

Digitized by Google

environs de la ville de Cochin, à laquelle ce lac fournissait des perles en abondance. Ils achètent d'abord ces perles à plus haut prix que les Portugais, qui, ne trouvant plus rien à acheter, ne reviennent plus. Les jésuites, maîtres du poste, réduisent les habitans à la misère, et font bâtir un fort au milieu du lac, pour empêcher les habitans d'y pêcher sans leur permission, soutenant que ce lac leur appartient pour prix de leurs prédications. L'évêque de Cochin n'ayant pu, ni par les censures, ni par les ordres du roi d'Espagne, ni par les bulles du pape, réussir à leur faire entendre raison, rassemble quelques troupes, attaque le fort et le détruit. L'espérance de reprendre leur empire après la mort du prélat, engage les jésuites à rester dans le pays. Mais, dit un auteur contemporain, le prélat ayant commandé au lac de ne plus produire de perles, elles disparaissent entièrement. Les jésuites retournent à Goa, et après leur dé-

Digitized by Google

part, le lac fournit abondamment des perles aux Indiens. [Morale prat., tom. I, pag. 231.]

8.

1756. Le père DAMBRIEU cause un grand scandale à Alençon, dans un sermon sur le *scandale*, où il s'emporte en invectives contre le parlement, peu favorable aux doctrines jésuitiques. [Nouv. eccl. de 1757, pag. 19.]

9.

1591. Le cardinal Monopoli, de l'ordre des capucins, s'étant déclaré pour l'ancienne doctrine de la grâce contre Molina et ses sectateurs, la compagnie d'Ignace récite ses *litanies* (*voy.* 5 mars et 27 août); le cardinal en meurt, et les jésuites, par cette voie extraordinaire, empêchent qu'il ne soit élu pape. [Théoph. aux pieds du pape, pag. 75.]

10.

1731. Le père DUVAL oblige, à

Digitized by Google

Alençon, une de ses pénitentes, complice de ses friponneries, à nier, en justice, ce qu'elle sait, et lui ordonne, au sortir de son parjure, d'aller communier. [Nouv. eccl., sup. de 1732, pag. 1.]

11.

1731. Le père BELON recueille la succession de son frère, bénéficier de Lyon, et confond, parmi les effets de cet héritage, l'argent des ecclésiastiques perpétuels, dont le défunt était syndic. Le vol et le voleur sont découverts, et les jésuites obligés de restituer. [Ibid., pag. 239.]

12.

1619. Les jésuites sont chassés de la Moravie pour les troubles qu'ils y excitaient. Ils s'en vengent en mettant, sous le théâtre de leur collége de Brünn, une grande quantité de poudre, qui ne fait explosion que lorsqu'ils sont hors de toute atteinte. Cet exploit jésuitique coûte plus de cent

Digitized by Google

maisons à la ville de Brinn. [Rec. de l'ordre des Jés., par J. Petit, pag. 61.]

13.

1731. Le père SANMARTIN, professeur des Cas, est chassé de Clermont par l'évêque (l'illustre Massillon), à cause des maximes infâmes qu'il enseignait. Il se réfugie à Puy-en-Velay, où ses confrères lui font obtenir la dignité de recteur du collége. [Nouv. eccl. de 1732, pag. 11.]

14.

1732. Le père RÉMENT prêche à Laon, et avance qu' « on est seulement obligé d'aimer Dieu lorsqu'on est attaqué d'une violente tentation, et à l'article de la mort. » Quant à l'obligation de l'aimer en d'autres temps, il la croit peu certaine, parce que l'église ne l'a point décidé. [Ibid. de 1733, pag. 34.]

15.

1707. Le père PORQUET, bien qu'ex-

Digitized by Google

communié pour avoir revoqué en doute l'infaillibilité du pape au sujet de l'adoration des idoles à la Chine, et avoir dit que le pape ne pouvait distinguer ce que c'était qu'une idole, est fait supérieur de la maison des jésuites de Canton, par son général. [Anecd., tom. II, pag. 292.]

16.

1732. Le père FONTENELLE, recteur de Tours, déclare à un protestant nouvellement converti, qu'il ne peut l'admettre à la communion, s'il ne reconnaît l'infaillibilité personnelle du pape, et ne regarde l'archevêque de Paris comme hérétique et apostat. [Nouv. eccl., pag. 225.]

17.

1732. Le père CABASSOLE, conférencier public sur les cas de conscience et conseil de l'illustre et vertueux Belzunce, évêque de Marseille, donne l'absolution à une femme à laquelle trois ecclésiastiques l'avaient

Digitized by Google

refusée, parce qu'elle se livrait habituellement à l'usure, et soutient publiquement que l'usure est permise. [Nouv. eccl. sup., pag. 9.]

18.

1752. Les jésuites, introduits à Boulogne, par leurs intrigues ordinaires, y acquièrent par fraude un grand terrain vide dans le dessein de s'y établir, mais ils sont chassés par arrêt du conseil. [Arrêt du conseil.]

19.

1721. Le père DE LA MOTHE prêche contre le régent dans la cathédrale de Rouen, et est obligé de s'enfuir. Il devient ensuite procureur et grand-directeur des jésuites de la ville d'Eu, puis débauche une de ses pénitentes avec laquelle il s'enfuit en Hollande. [Nouv. sur l'enf. révol. pag. 17 à 33.]

20.

1733. Le père TEINTURIER, choisi,

Digitized by Google

dit-il, de Dieu pour annoncer sa parole, avance publiquement qu' « il y a trois manières de l'aimer : la première, d'être toujours occupé de lui, est impossible dans cette vie. La seconde, de l'aimer habituellement, n'est pas nécessaire. La troisième qui suffit, consiste, dit-il, dans de fréquens actes d'amour de Dieu..., par exemple, tous les dimanches, ou aux principales fêtes de l'année. » [Nouv. eccl., pag. 23.]

21.

1733. Le père COURTÈS fait évader une femme détenue à Toulon, dans une maison de force, pour l'affaire du père Girard. Cette femme est arrêtée à Marseille, et déclare avoir donné 500 liv. au père Courtès pour qu'il favorisât son évasion. Il est obligé de fuir à son tour. [Ibid. de 1734, pag. 35.]

22.

1733. Le père BRISSON, mécontent

Digitized by Google

du curé de Saint-Etienne de Rennes, qui lui avait enlevé la présidente de Bédée, sa pénitente, sur la mort de laquelle le jésuite comptait beaucoup, poursuit cet ecclésiastique de ses calomnies, et le peint comme un profanateur des sacremens. [Ibid. p. 129.]

23.

1734. Le père VARENBERG, panégyriste de saint Ignace, représente son saint comme « chrétiennement politique et saintement ambitieux ; » il ajoute que « sa société est établie pour diriger les rois et conquérir l'univers. » [Ibid. pag. 195.]

24.

1734. Le père DORIVAL prêche à la cathédrale de Sens sur la miséricorde de Dieu, patiente envers les pécheurs, et fait dire à la divinité : « Je sais bien que je suis le maître absolu de ce cœur.... mais je ne veux point nécessiter sa volonté : il faut attendre qu'il revienne ; peut-être ne se

Digitized by Google

convertira-t-il pas ; mais peut-être se convertira-t-il.» [Ibid., pag. 109.]

25.

1729. Le roi de Sardaigne, pour punir les jésuites de l'avoir joué à Lyon, dans une farce intitulée : *La Foire d'Augsbourg*, dans laquelle ils l'avaient représenté comme un ramoneur, d'avoir trouvé leurs couvens remplis d'armes destinées aux Espagnols, et de l'avoir desservi à Rome, les chasse de leurs colléges. Le provincial va demander à ce prince ce que les jésuites deviendront n'ayant plus d'emploi? Ce roi lui dit qu' « il n'avait qu'à les envoyer en France où ils étaient si puissans. » [Nouv. eccl. p. 211 et 231.]

26.

1609. Le père BELLARMIN, membre de l'inquisition, fait condamner plusieurs ouvrages composés contre lui pour la défense du serment et des droits des souverains, ainsi que l'ar-

Digitized by Google

On les fait donc embarquer, avec défense, sous peine de la vie, de remettre les pieds en Angleterre. [Journ. de Henri IV, tom. III, pag. 178.]

Digitized by Google

DÉCEMBRE.

1.

1581. Les pères CAMPIAN, SHERVIN et BRIANT sont exécutés en Angleterre, pour avoir conspiré contre la reine Elisabeth. [De Thou, liv. LXXIV.]

2.

1581. Le parlement d'Angleterre, informé que le royaume se remplissait de jésuites envoyés de Rome et de Madrid, les chasse de nouveau, et fait défendre, sous des peines graves, de leur donner retraite. Ils n'en continuent pas moins à exhorter les catholiques à prendre les armes pour mettre Marie Stuart sur le trône d'Angleterre; mais des mesures vigoureuses firent avorter les projets de ces conspirateurs, dont trente-quatre furent pendus en moins de six mois. [Hist. des Papes, tom V.]

Digitized by Google

rêt du parlement de Paris contre Jean Châtel, assassin d'Henri IV ; il publie son *Traité de la puissance du pape sur les choses temporelles*, que le parlement condamna au feu, avec » défense de garder ce livre, sous peine de crime de lèse-majesté. » [Rec. de pièces, pag. 317 à 330.]

27.

1639. Le père MENOCHIUS, provincial d'Italie, fait quitter l'habit de jésuite à Charles Zani, pour recueillir les riches successions de son père et de son frère. Mais il ne lui donne ses lettres de dimission qu'après lui avoir fait jurer de rentrer dans la société avec tous ses biens. [Morale Prat., tom. I, pag. 26.]

28.

1735. Le père LEROI, régent de philosophie, et directeur d'une congrégation de six cents artisans, est interdit par l'évêque de Vannes, pour avoir défendu à ses écoliers, sous

Digitized by Google

peine de punition exemplaire, de prendre le prêtre Riquel pour répétiteur; à leurs parens de les y envoyer, sous peine d'excommunication; et, à ses congréganistes de faire dire aucune messe ni par lui ni par son frère. [Nouv. eccl., pag. 139.]

29.

1736. Le père SENAULT se distingue à Montpellier par une fête qu'il donne aux principaux de la ville, aux dépens des revenus de l'évêché, abandonnés, depuis leur saisie, aux menus plaisirs de ce jésuite. [Ibid., pag. 196.]

30.

1604. Jacques Ier, successeur d'Elisabeth, reine d'Angleterre, ne veut pas entrer dans Londres avant que tous les jésuites ne soient sortis de son royaume, pour éviter, dit-il, les périls que sa personne et l'Etat avaient couru l'année précédente par la conspiration des enfans d'Ignace.

Digitized by Google

3.

1552. Le père XAVIER, missionnaire aux Indes-Orientales, se borne, pendant dix ans, à baptiser les Indiens, sans les instruire. Il meurt dans l'île de Sancian, allant, de Bungo, à la Chine, « choisi, disait-il, par une grâce spéciale du ciel, pour convertir les peuples de cet empire. » [Hist. des Jésuites, liv. III.]

4.

1737. Le père DUPLESSIS, fameux par ses missions, confesse, en moins de deux jours, et communie, dans une matinée, tout un régiment en garnisson à Arras. [Nouv. Eccl., pag. 88.]

5.

1737. Le père MEDECINGUERE, ne trouve, dans le clergé de Reims, que quatre catholiques bien francs; et dit, en montrant sa robe : « Vous voyez cette guenille, elle est capable

Digitized by Google

de faire trembler tous les rois de la terre. » [Ibid., pag. 104.]

6.

1665. Les pères SCHALL, MARTINIUS et FIGUERO, sont créés mandarins du premier ordre par l'empereur de la Chine, dont leurs intrigues avaient trompé la confiance ; le père Schall est annobli jusqu'à son trisaïeul. [Morale Pratique, tom. II, pag. 388.]

7.

1737. Le père LEGROS, curé au Cap-Français, refuse la sépulture à un négociant de Saint-Domingue, parce qu'il s'était confessé à un autre qu'à lui. Il fait traîner son corps dans les rues, et le laisse exposé entre deux potences. [Nouv. Eccl., pag. 192.]

8.

1652. Le père d'ANJOU assure en chaire, dans l'église de Saint-Benoît, à Paris, qu'il sait que les jansénistes,

Digitized by Google

sous prétexte d'assister les pauvres, amassent de grandes sommes pour allumer la guerre civile. On lui prouve sa calomnie, en apportant les quittances remises au supérieur des missions, Vincent, pour la somme de 400,000 livres distribuée aux pauvres de Champagne et de Picardie, où régnait la famine. [Hist. Eccl., tom. X, pag. 510.]

9.

1737. Le père Bonnefont, ne daigne pas se servir de l'écriture, ni des pères dans ses sermons : de basses turlupinades lui en tiennent lieu. Prêchant, à Sens, sur la coutume qui ne rend point excusables ceux qui la suivent, il se fait cette objection : « Vous me direz que ce n'est pas la mode de payer, et qu'il faudra que Dieu demeure seul dans son paradis, à moins que, de gré ou de force, il n'y reçoive les mauvais payeurs. » [Nouv. Eccl., pag. 203.]

Digitized by Google

10.

1737. Le père LOCTEMBERG, dépositaire d'une bourse et d'une cassette pleine d'or, que la demoiselle Devisé, de Liége, lui avait données pour remettre à son héritier, nie les avoir reçus. Un procès s'entame, et les jésuites, pour en éviter les suites, transigent avec l'héritier. [Proc. contre les jés., pag. 78.]

11.

1738. Le père LANGUET, coopérateur du père Dubois, dans la prétendue possession d'une femme de Nevers (*voyez* 31 octobre), prêche à Rennes, et compare Jansénius, à Pélage, à Arius et à d'autres hérétiques, et ajoute qu'«il n'est point encore décidé si c'est un péché d'aller à la comédie, aux bals et à l'opéra.» [Nouv. Eccl., pag. 67.]

12.

1661. Le père CORET soutient, au

Digitized by Google

collége de Clermont, que « le pape est personnellement infaillible dans les faits, et que, lorsqu'il les à décidés, il faut les croire de foi divine. » [Abrég. chron., pag. 51.]

13.

1739. Le père MARTIALI, provicaire à la Cochinchine, calomnie un missionnaire français, et refuse de se réconcilier avec lui; l'évêque d'Halicarnasse le destitue pour avoir répondu à ses sollicitations : « Je ferais plutôt la paix avec le diable, qu'avec les Français. » [Lettr. de M. Favre, pag. 44 et suiv.]

14.

1740. Le père PÉLICIÉ est interdit par l'évêque de Carcassonne, pour avoir enseigné, et soutenu à ce prélat, entre autres propositions, qu'« un homme volontairement enivré, n'est pas coupable du meurtre qu'il commet dans cet état. » [Nouv. ecclés. de 1741, pag. 40.]

Digitized by Google

15.

1741. Le père Siebert, directeur des chiens du roi de la Cochinchine, envoie une meute à l'évêque d'Halicarnasse, pendant la maladie de ce prélat, en lui faisant dire que le roi le fait garde de chiens; après la mort de l'évêque, il répéta souvent : « Nous en sommes enfin délivrés... et le champ de bataille est à nous. » [Lettr. de M. Favre, pag. 144 à 156.]

16.

1741. Le père Lopez, supérieur des jésuites à la Cochinchine, et auteur des persécutions suscitées à l'évêque d'Halicarnasse, à la mort duquel on le soupçonne d'avoir eu part, dit en l'apprenant : « Il eut été meilleur, pour lui et pour nous, si cet homme ne fût pas né. » [Ibid., pag. 156.]

17.

1741. Le père Vasconcellos met

Digitized by Google

le comble à ses crimes en empoisonnant le médecin de l'évêque d'Halicarnasse pour s'emparer de l'or et des meubles du prélat défunt. [Ibid., pag. 88 à 194.]

18.

1742. Le père JOUBERT prêche sur la soumission due aux décisions de l'église, qu'il définit ainsi : « L'église, c'est le pape... qui ne peut errer.... Les fidèles sont aussi l'église, mais l'église écoutante, et le pape, avec la pluralité des évêques, l'église enseignante. » [Nouv. eccl. de 1743, pag. 24.]

19.

1596. Les états-généraux, informés que les jésuites s'étaient glissés dans les Provinces-Unies, sous l'habit de marchands, et qu'ils conspiraient pour soumettre le pays au pape pour le spirituel, et aux Espagnols pour le temporel, publient un édit qui ordonne, sous peine de mort, à

Digitized by Google

tous ceux qui sont de la secte pernicieuse et meurtrière des jésuites, de sortir des Provinces-Unies. [De Selva, liv. IV, n° 5.]

20.

1630. Le parlement supprime les *Tablettes chronologiques*, publiées par le père BERTRIX, recteur de Rouen, sous le nom de Tanquerel, à cause des maximes infâmes qu'elles contenaient. [Sentim. des Jés., pag. 376.]

21.

1733. Le pére GALLI, prédicateur de l'Avent, à Toulouse, extravague en chaire, et se déchaîne contre tout ce que la ville a de plus respectable. [Nouv. eccl., de 1734, pag. 24.]

22.

1744. Le père GARIN, qui faisait, pour sa société, le commerce du Levant, meurt sans payer un artisan, auquel, depuis 18 ans, il devait 15 mille livres, et qu'il avait ruiné par

Digitized by Google

30 novembre.) [Abrégé de Rap., tom. III, pag. 15.]

28.

1749. Le père de MONTAUZAN révèle le secret des confessions qu'il a reçues, fait valoir, en usurier, les effets de la congrégation dont il est le directeur, s'approprie les legs qu'il extorque à la dévotion de ses pénitentes, et, au moyen de sa congrégation, empêche les fidèles d'assister à la messe paroissiale. [Nouv. Eccl., pag. 21.]

29.

1594. Arrêt du parlement de Paris, qui bannit les jésuites du royaume, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, et ennemis du roi et de l'état, pour avoir enseigné, sur le meurtre, les damnables maximes de leur société à Jean Châtel, parricide de Henri IV; cet arrêt, en outre, fait défense à tous les sujets de S. M. de faire enseigner,

Digitized by Google

ou permettre enseigner leurs enfans, dedans et hors le royaume, par ceux de la société. [De Thou, liv. III; Journ. d'Henri IV, tom. II, pag. 166.]

30.

1523. Ignace DE LOYOLA, fondateur des jésuites, après avoir parcouru la Terre-Sainte, s'imagine que Dieu l'appelle à de grandes choses, et prend la résolution de rester dans le pays pour y travailler à la conversion des infidèles. Le provincial des franciscains, ne trouvant en lui ni la capacité, ni les talens nécessaires, lui ordonne, sous peine d'excommunication, de s'en retourner. [Hist. des Jés., liv. I.]

31.

1753. Le père DEZEUZES, régent de rhétorique, à Toulouse, prêche devant les avocats de cette ville, et soutient que les *appels, comme d'abus*, sont une plaie funeste à la religion et à la discipline. Ce jésuite est

Digitized by Google

ses chicanes. [Ibid., de 1745, pag. 165.]

23.

1647. Le père DESTOUCHES est trouvé, dans une auberge d'Artenai, le visage, la gorge et le cœur percés d'une infinité de coups de canif qu'il tenait encore à la main. Un billet annonçait qu'il avait préféré se donner la mort, à causer celle d'un grand nombre de personnes. [Larrey, Hist. de Louis XIV.]

24.

1744. Le père BENZI fait imprimer, à Venise, un livre sur *les cas réservés*, et y décide qu'une foule d'obscénités, qu'il décrit avec complaisance, *sont tout au plus des péchés véniels*. La congrégation du saint-office lance un décret contre ce livre, et contre tous les écrits faits pour sa défense. [Nouv. eccl., pag. 167.]

Digitized by Google

25.

1745. Les pères MAIRE et MARION, auteurs d'une satire calomnieuse contre l'Académie de Marseille, dont les membres y étaient accusés d'athéisme, évitent le châtiment qu'ils méritaient en engageant un abbé, nommé Martin, à en prendre sur lui la responsabilité. Ils le font ensuite évader. [Ibid., pag. 166.]

26.

1747. Le père ROBOT est interdit par l'évêque de Châlons-sur-Marne, pour son impudence, et le scandale de ses prédications immorales. [Ibid., de 1748, pag. 21.]

27.

1610. Jacques Ier, roi d'Angleterre, regardant l'assassinat de Henri IV, et l'aveu de Ravaillac, comme une conséquence des principes favoris des jésuites, les chasse une seconde fois de son royaume. (*Voy.*

Digitized by Google

admonesté par le parlement, qui lui fait défense d'enseigner et de professer pendant cinq ans, et enjoint aux supérieurs d'y tenir la main, à peine de saisie du temporel. [Nouv. eccl., pag. 134.]

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google